



PUY-DE-DÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°63-2024-063

PUBLIÉ LE 6 MARS 2024

Sommaire

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques /

63-2024-02-29-00003 - Convention de délégation entre la direction départementale du travail, de l'emploi et des solidarités de la Somme et la direction départementale des finances publiques du Puy de Dôme (3 pages) Page 3

63_DDPP_Direction Départementale de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme / Directeur

63-2024-02-27-00004 - Arrêté préfectoral 2024/033 attribuant l'habilitation sanitaire au Dr Chabot Antinea en date du 27/02/2024 (2 pages) Page 7

63_DDT_Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme / Service Habitat Rénovation Urbaine

63-2024-02-27-00006 - DDT_RDC_NO24022809310 (4 pages) Page 10

63-2024-02-27-00005 - DDT_RDC_NO24022809400 (4 pages) Page 15

63-2024-02-27-00007 - DDT_RDC_NO24022809420 (4 pages) Page 20

63-2024-02-27-00010 - DDT_RDC_NO24022809440 (4 pages) Page 25

63-2024-02-27-00008 - DDT_RDC_NO24022809442 (4 pages) Page 30

63-2024-02-27-00009 - DDT_RDC_NO24022809461 (4 pages) Page 35

63-2024-02-27-00011 - DDT_RDC_NO24030415010 (2 pages) Page 40

63_DRDDI_Direction régionale des douanes et droits indirects d Auvergne /

63-2024-03-05-00001 - Décision 2024/3 du directeur régional à Clermont-Ferrand portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à Lyon (35 pages) Page 43

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme / Cabinet

63-2023-11-29-00007 - ARRETE MEDAILLE AGRICOLE N°20232032 DU 29 NOVEMBRE 2023 (5 pages) Page 79

63-2023-11-29-00008 - ARRETE MEDAILLE REGIONALE DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE N°20232033 DU 29 NOVEMBRE 2023 (46 pages) Page 85

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme / Direction de la Réglementation

63-2024-02-23-00004 - Arrêté portant agrément du centre de formation Lavent CFLA à dispenser la formation initiale et continue ainsi que la formation à la mobilité des conducteurs de taxis (4 pages) Page 132

63_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques

63-2024-02-29-00003

Convention de délégation entre la direction
départementale du travail, de l'emploi et des
solidarités de la Somme et la direction
départementale des finances publiques du Puy
de Dôme

Convention de délégation

La présente délégation est conclue en application du décret 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat modifié par le décret n°2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier et dans le cadre de la délégation d'ordonnancement secondaire du préfet en date du 24 juillet 2023.

Entre la **Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et des Solidarités**, représentée par Mme Lætitia CRETON, Directrice, désignée sous le terme de "délégant",

d'une part,

Et

La **direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme**, représentée par, Mme Nathalie CAUMON, directrice du pôle pilotage et ressources, désignée sous le terme de "déléataire",
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet de la délégation

En application de l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire, le délégant confie au déléataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation de l'ordonnancement des recettes non fiscales.

Le délégant assure le pilotage des AE et des CP et n'est pas déchargé de sa responsabilité sur les actes dont il a confié la réalisation au déléataire.

La délégation de gestion porte sur les actes de gestion et d'ordonnancement secondaire des recettes précisés dans les articles ci-dessous.

Un contrat de service conclu entre le délégant et le déléataire visé par l'ordonnateur secondaire de droit précise les engagements réciproques, le cadre et les modalités de fonctionnement entre les services.

Article 2 : Prestations accomplies par le délégataire

Le délégataire est chargé de l'exécution des décisions du délégant, s'agissant des actes énumérés ci-après. A ce titre, la délégation emporte délégation de la fonction d'ordonnateur pour l'émission des factures.

1. Le délégataire assure pour le compte du délégant les actes suivants :

- a. Il saisit et valide les engagements de tiers et titres de perceptions ;
- b. Il réalise en liaison avec les services du délégant les travaux de fin de gestion ;
- c. Il assiste le délégant dans la mise en œuvre du contrôle interne comptable et met en œuvre le contrôle interne comptable de 1er niveau au sein de sa structure ;
- d. Il réalise l'archivage des pièces qui lui incombent.

2. Le délégant reste responsable, dans le cadre de la délégation de signature de l'ordonnateur secondaire, de :

- a. La décision des recettes,
- b. L'archivage des pièces qui lui incombent.

Article 3 : Obligations du délégataire

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et acceptées par lui.

Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité comptable et à rendre compte de son activité selon les délais définis dans le contrat de service.

Article 4 : Obligations du délégant

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission. Le contrat de service précise les éléments attendus. Il adresse une copie du présent document au contrôleur financier et au comptable assignataire concernés.

Article 5 : Exécution financière de la délégation

Le délégataire est autorisé à subdéléguer à ses subordonnés, sous sa responsabilité, la validation dans CHORUS des actes d'ordonnancement. La liste des agents qui exerceront dans l'outil les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire est précisée en annexe du contrat de service.

Article 6 : Modification du document

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant, validé par l'ordonnateur secondaire de droit et dont un exemplaire est transmis aux destinataires mentionnés au second alinéa de l'article 4.

Article 7 : Durée, reconduction et résiliation du document

Le présent document prend effet lors de sa signature par l'ensemble des parties concernées. Il est établi pour l'année 2023 et reconduit tacitement, d'année en année.


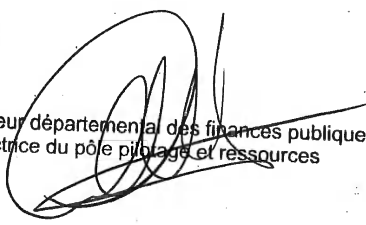
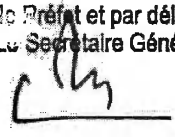
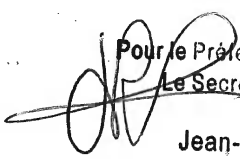
Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion, sur l'initiative d'une des parties signataires, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. La dénonciation de la délégation de gestion doit prendre la forme d'une notification écrite ; l'ordonnateur secondaire de droit, le comptable assignataire et le contrôleur budgétaire doivent en être informés.

La convention de délégation de gestion est transmise au contrôleur financier et au comptable assignataire, accompagnée de la délégation d'ordonnancement secondaire du délégant et du délégataire.

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait, à Amiens

Le

<p>Le délégant</p> <p>Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités de la Somme</p>  <p>OSD par délégation du Préfet de la Somme en date du 24 juillet 2023</p>	<p>Le délégataire</p> <p>Direction départementale des finances du Puy-de-Dôme</p>  <p>Pour le directeur départemental des finances publiques La directrice du pôle pilotage et ressources</p> <p>Nathalie CAUMON Administratrice de l'Etat</p>
<p>Visa du préfet de la Somme</p> <p>Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général</p>  <p>Emmanuel MOULARD</p>	<p>Visa du préfet du Puy-de-Dôme</p>  <p>Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général,</p> <p>Jean-Paul VICAT</p>

63_DDPP_Direction Départementale de la
Protection des Populations du Puy-de-Dôme

63-2024-02-27-00004

Arrêté préfectoral 2024/033 attribuant
l'habilitation sanitaire au Dr Chabot Antinea en
date du 27/02/2024

**ARRETE PREFECTORAL DDPP/SVSPA/2024 N°033
ATTRIBUANT L'HABILITATION SANITAIRE à Mme Antinea CHABOT
N°ORDRE : 29274**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-16 et R. 242-33 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU l'arrêté ministériel du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire ;

VU la demande présentée par Madame Antinea CHABOT née le 26 juin 1993 domiciliée professionnellement dans le Puy-de-Dôme et inscrite sous le numéro d'ordre : 29274;

CONSIDERANT que Madame Antinea CHABOT remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur proposition du directeur départemental en charge de la protection des populations du Puy de Dôme ;

ARRÊTE

Article 1

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du Code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à :

Madame Antinea CHABOT
docteur vétérinaire administrativement domiciliée : 4, Rue Jean Ferrat, 63720 ENNEZAT

Article 2

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve, de justifier le cas échéant en fonction de l'activité exercée, auprès du préfet du Puy de Dôme, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12 du Code rural et de la pêche maritime.

Article 3

Madame Antinea CHABOT s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4

Madame Antinea CHABOT pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour

lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du Code rural et de la pêche maritime.

Article 5

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.

Article 6

Tout changement de situation ou d'adresse professionnelle doit être signalée à la direction départementale de la protection des populations du Puy de Dôme. Le vétérinaire peut renoncer à son habilitation sous réserve d'en informer la direction départementale des populations au moins 3 mois à l'avance.

Article 7

Le secrétaire général de la préfecture du Puy de Dôme et le directeur départemental en charge de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy de Dôme.

Fait à Lempdes, le 27 février 2024

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Protection des Populations,

Pour le Directeur Départemental
de la Protection des Populations,
le Chef de Service
Jean-Baptiste GUITTARD



Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

63_DDT_Direction Départementale des
Territoires du Puy-de-Dôme

63-2024-02-27-00006

DDT_RDC_NO24022809310

20240348

ARRÊTÉ N°

fixant le montant du prélèvement prévu à l'article L.302-7 du code de la construction et de l'habitation au titre de l'année 2024 pour la commune de Beaumont

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- Vu** le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.302-5 à L.302-9-2 et R.302-14 à R.302-26 ;
- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2332-2 ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 6 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Joël MATHURIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;
- Considérant** le nombre de logements sociaux présents sur la commune de Beaumont au 1^{er} janvier 2023, notifié à la commune par courrier du 29 décembre 2023 ;
- Sur** proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Pour la commune de Beaumont au titre de l'année 2024, le montant du prélèvement visé à l'article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation est fixé à **15 919 euros**. Le détail du calcul de ce montant est précisé dans l'annexe ci-jointe. Cette somme est versée à Clermont Auvergne Métropole. Elle est utilisée pour financer des acquisitions foncières et immobilières en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux.

Article 2 – Le prélèvement sera effectué sur les attributions mentionnées à l'article L. 2332-2 du code général des collectivités territoriales des mois de mars à novembre de l'année 2024.

Article 3 – Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **27 FEV. 2024**
Le préfet,


Joël MATHURIN

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

ANNEXE 2024

Nom de la commune :	BEAUMONT
N° INSEE :	032
Nombre de logements sociaux manquants : (a)	88
Potentiel Fiscal par Habitant (PFH) : (b)	1 172,49 €
Montant du prélèvement par logement manquant : (c)	25 % 1 172,49 = 293,12 €
Montant brut du prélèvement : (d1) = (a) x (c)	88 × 293,12 = 25 794,56 €
Montant brut du prélèvement après plafond :	25 794,56 €
Montant Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) pris en compte (5% des DRF) : (e)	508 901,60 €
Montant plafonné = e	si d1 > (e)
Montant plafonné = d1	si d1 < (e)
Montant brut du prélèvement =	25 794,56 €
Montant net du prélèvement : (d3)	
(f) Montant du surplus des dépenses déductibles des années précédentes	0,00 €
(g) Montant des dépenses déductibles réalisées en 2023	9 876,00 €
(h) Ajout des dépenses déduites indûment l'année précédente	0 €
(i) Déduction du trop-perçu de l'année précédente	0,00 €
Montant net du prélèvement =	15 919 €
(d3) = d1 - f - g + h - i	

Commune	Résidences principales à retenir pour le prélèvement 2024 (x)	Nombre de logements locatifs sociaux au 1/1/2023 notifié à la commune (y)	Taux de logements locatifs sociaux (y)/(x) en %	Nombre de logements locatifs sociaux correspondant à 20% des résidences principales 20% x (x) (z)	Nombre de logements sociaux manquant pour atteindre 20% (z)-(y) (a)
BEAUMONT	5640	1040	18,44 %	1128	88

63_DDT_Direction Départementale des
Territoires du Puy-de-Dôme

63-2024-02-27-00005

DDT_RDC_NO24022809400

20240349

ARRÊTÉ N°

fixant le montant du prélèvement prévu à l'article L.302-7 du code de la construction et de l'habitation au titre de l'année 2024 pour la commune de Ceyrat

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.302-5 à L.302-9-2 et R.302-14 à R.302-26 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2332-2 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°20231909 du 14 novembre 2023 prononçant la carence définie par l'article L 302-9-1 du code de la construction et de l'habitation au titre de la période triennale 2020-2022 pour la commune de Ceyrat ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret du 6 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Joël MATHURIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;
Considérant le nombre de logements sociaux présents sur la commune de Ceyrat au 1^{er} janvier 2023, notifié à la commune par courrier du 29 décembre 2023 ;
Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Pour la commune de Ceyrat, au titre de l'année 2024, le montant du prélèvement visé à l'article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation est fixé à **20 447 euros**. Le détail du calcul de ce montant est précisé dans l'annexe ci-jointe. Cette somme est versée à Clermont Auvergne Métropole. Elle est utilisée pour financer des acquisitions foncières et immobilières en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux.

Article 2 – Le montant de la majoration qui se rajoute au prélèvement visé à l'article 1^{er} prévu à l'article L.302-9-1 du code de la construction et de l'habitation, en application de l'arrêté de carence en date du 14 novembre 2023, est fixé à **6 338 euros** et affecté au fonds national des aides à la pierre (FNAP).

Article 3 – Le prélèvement sera effectué sur les attributions mentionnées à l'article L. 2332-2 du code général des collectivités territoriales des mois de mars à novembre de l'année 2024.

Article 4 – Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **27 FEV. 2024**
Le préfet,


Joël MATHURIN

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquant, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

ANNEXE 2024

Nom de la commune :	CEYRAT
N° INSEE :	070
Nombre de logements sociaux manquants : (a)	75
Potentiel Fiscal par Habitant (PFH) : (b)	1 090,48 €
Montant du prélèvement par logement manquant : (c)	25 % x 1 090,48 € = 272,62 €
Montant brut du prélèvement : (d1) = (a) x (c)	75 x 272,62 € = 20 446,50 €
Montant brut du prélèvement après plafond :	
Montant Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) pris en compte (5 % des DRF) : (e)	358 368 €
Montant plafonné = e si d1 > (e)	
Montant plafonné = d1 si d1 < (e)	
Montant brut du prélèvement =	20 446,50 €
Montant net du prélèvement : (d3)	
(f) Montant du surplus des dépenses déductibles des années précédentes	0,00 €
(g) Montant des dépenses déductibles réalisées	0 €
(h) Ajout des dépenses déduites indûment l'année précédente	0 €
(i) Déduction du trop-perçu de l'année précédente	0 €
Montant net du prélèvement =	20 447 €
(d3) = d1 - f - g + h - i	
Montant des dépenses déductibles excédentaires reportables (j) =	0
Montant net de la majoration : (d4)	
(k) Pourcentage de la majoration	31 %
Montant net de la majoration =	6 338 €
(d4) = d3*k	

Commune	Résidences principales à retenir pour le prélèvement 2024 (x)	Nombre de logements locatifs sociaux au 1/1/2023 notifié à la commune (y)	Taux de logements locatifs sociaux (y)/(x) en %	Nombre de logements locatifs sociaux correspondant à 20 % des résidences principales 20% x (x) (z)	Nombre de logements sociaux manquant pour atteindre 20 % (z)-(y) (a)
CEYRAT	2991	523	17,49%	598	75

63_DDT_Direction Départementale des
Territoires du Puy-de-Dôme

63-2024-02-27-00007

DDT_RDC_NO24022809420

ARRÊTÉ N° 20240350

fixant le montant du prélèvement prévu à l'article L.302-7 du code de la construction et de l'habitation au titre de l'année 2024 pour la commune de Chamalières

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.302-5 à L.302-9-2 et R.302-14 à R.302-26 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2332-2 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°20231909 du 14 novembre 2023 prononçant la carence définie par l'article L 302-9-1 du code de la construction et de l'habitation au titre de la période triennale 2020-2022 pour la commune de Chamalières ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret du 6 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Joël MATHURIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;
Considérant le nombre de logements sociaux présents sur la commune de Chamalières au 1^{er} janvier 2023, notifié à la commune par courrier du 29 décembre 2023 ;
Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Pour la commune de Chamalières, au titre de l'année 2024, le montant du prélèvement visé à l'article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation est fixé à **349 556 euros**. Le détail du calcul de ce montant est précisé dans l'annexe ci-jointe. Cette somme est versée à Clermont Auvergne Métropole. Elle est utilisée pour financer des acquisitions foncières et immobilières en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux.

Article 2 – Le montant de la majoration qui se rajoute au prélèvement visé à l'article 1^{er} prévu à l'article L.302-9-1 du code de la construction et de l'habitation, en application de l'arrêté de carence en date du 14 novembre 2023, est fixé à **335 574 euros** et affecté au fonds national des aides à la pierre (FNAP).

Article 3 – Le prélèvement sera effectué sur les attributions mentionnées à l'article L. 2332-2 du code général des collectivités territoriales des mois de mars à novembre de l'année 2024.

Article 4 – Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **27 FEV. 2024**
Le préfet,

Joël MATHURIN

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquant, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

ANNEXE 2024

Nom de la commune : **CHAMALIÈRES**
 N° INSEE : 075
 Nombre de logements sociaux manquants : (a) 1043
 Potentiel Fiscal par Habitant (PFH) : (b) 1 340,58 €
 Montant du prélèvement par logement manquant : (c) 25 % x 1 340,58 € = 335,15 €
Montant brut du prélèvement : (d1) = (a) x (c) 1043 x 335,15 € = 349 556,24 €

Montant brut du prélèvement après plafond :

Montant Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) pris en compte (5 % des DRF) : (e) 1 104 741,45 €

Montant plafonné = e si d1 > (e)

Montant plafonné = d1 si d1 < (e)

Montant brut du prélèvement = 349 556,24 €

Montant net du prélèvement : (d3)

(f) Montant du surplus des dépenses déductibles des années précédentes 0,00 €

(g) Montant des dépenses déductibles réalisées 0,00 €

(h) Ajout des dépenses déduites indûment l'année précédente 0 €

(i) Déduction du trop-perçu de l'année précédente 0,00 €

Montant net du prélèvement = 349 556 €

(d3) = d1 - f - g + h - i

Montant des dépenses déductibles excédentaires reportables (j) = 0€

Montant net de la majoration : (d4)

(k) Pourcentage de la majoration 96 %

Montant net de la majoration = 335 574€

(d4) = d3*k

Commune	Résidences principales à retenir pour le prélèvement 2024 (x)	Nombre de logements locatifs sociaux au 1/1/2023 notifié à la commune (y)	Taux de logements locatifs sociaux (y)/(x) en %	Nombre de logements locatifs sociaux correspondant à 20% des résidences principales 20% x (x) (z)	Nombre de logements sociaux manquant pour atteindre 20% (z)-(y) (a)
CHAMALIERES	10762	1109	10,30%	2152	1043

63_DDT_Direction Départementale des
Territoires du Puy-de-Dôme

63-2024-02-27-00010

DDT_RDC_NO24022809440



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction
départementale
des territoires**

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

ARRÊTÉ N° 20240351

fixant le montant du prélèvement prévu à l'article L.302-7 du code de la construction et de l'habitation au titre de l'année 2024 pour la commune de Royat

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.302-5 à L.302-9-2 et R.302-14 à R.302-26 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2332-2 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 6 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Joël MATHURIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;

Considérant le nombre de logements sociaux présents sur la commune de Royat au 1^{er} janvier 2023, notifié à la commune par courrier du 29 décembre 2023 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Pour la commune de Royat au titre de l'année 2024, le montant du prélèvement visé à l'article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation est fixé à **42 196 euros**. Le détail du calcul de ce montant est précisé dans l'annexe ci-jointe. Cette somme est versée à Clermont Auvergne Métropole. Elle est utilisée pour financer des acquisitions foncières et immobilières en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux.

Article 2 – Le prélèvement sera effectué sur les attributions mentionnées à l'article L. 2332-2 du code général des collectivités territoriales des mois de mars à novembre de l'année 2024.

Article 3 – Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le
Le préfet,

27 FEV. 2024

Joël MATHURIN

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision:

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

ANNEXE 2024

Nom de la commune :	ROYAT
N° INSEE :	308
Nombre de logements sociaux manquants : (a)	110
Potentiel Fiscal par Habitant (PFH) : (b)	1 534,41 €
Montant du prélèvement par logement manquant : (c)	25 % x 1 534,41 € = 383,60 €
Montant brut du prélèvement : (d1) = (a) x (c)	110 × 383,60 € = 42 196,28€

Montant brut du prélèvement après plafond :

Montant Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) pris en compte (5% des DRF) : (e) 360 794 ,25 €

Montant plafonné = e si d1 > (e)

Montant plafonné = d1 si d1 < (e)

Montant brut du prélèvement = 42 196,28 €

Montant net du prélèvement : (d3)

(f) Montant du surplus des dépenses déductibles des années précédentes	0,00 €
(g) Montant des dépenses déductibles réalisées en 2013	0 €
(h) Ajout des dépenses déduites indûment l'année précédente	0 €
(i) Déduction du trop-perçu de l'année précédente	0,00 €

Montant net du prélèvement = 42 196 €

(d3) = d1 - f - g + h - i

Montant des dépenses déductibles excédentaires reportables (j) = 0 €

Commune	Résidences principales à retenir pour le prélèvement 2024 (x)	Nombre de logements locatifs sociaux au 1/1/2023 notifié à la commune (y)	Taux de logements locatifs sociaux (y)/(x) en %	Nombre de logements locatifs sociaux correspondant à 20% des résidences principales 20% x (x) (z)	Nombre de logements sociaux manquant pour atteindre 20% (z)-(y) (a)
ROYAT	2558	402	15,72%	512	110

63_DDT_Direction Départementale des
Territoires du Puy-de-Dôme

63-2024-02-27-00008

DDT_RDC_NO24022809442

ARRÊTÉ N° 20240352

fixant le montant du prélèvement prévu à l'article L.302-7 du code de la construction et de l'habitation au titre de l'année 2024 pour la commune de Châtel-Guyon

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- Vu** le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.302-5 à L.302-9-2 et R.302-14 à R.302-26 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2332-2 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°20231909 du 14 novembre 2023 prononçant la carence définie par l'article L 302-9-1 du code de la construction et de l'habitation au titre de la période triennale 2020-2022 pour la commune de Châtel-Guyon ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret du 6 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Joël MATHURIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;
Considérant le nombre de logements sociaux présents sur la commune de Châtel-Guyon au 1^{er} janvier 2023, notifié à la commune par courrier du 29 décembre 2023 ;
Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Pour la commune de Châtel-Guyon, au titre de l'année 2024, le montant du prélèvement visé à l'article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation est fixé à **135 007 €**. Le détail du calcul de ce montant est précisé dans l'annexe ci-jointe. Cette somme est versée à l'EPF Auvergne. Elle est utilisée pour financer des acquisitions foncières et immobilières en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux.

Article 2 – Le montant de la majoration qui se rajoute au prélèvement visé à l'article 1^{er} prévu à l'article L.302-9-1 du code de la construction et de l'habitation, en application de l'arrêté de carence en date du 14 novembre 2023, est fixé à **135 007 euros** et affecté au fonds national des aides à la pierre (FNAP).

Article 3 – Le prélèvement sera effectué sur les attributions mentionnées à l'article L. 2332-2 du code général des collectivités territoriales des mois de mars à novembre de l'année 2024.

Article 4 – Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **27 FEV. 2024**

Le préfet,

Joël MATHURIN

Voies et délais de recours.

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

ANNEXE 2024

Nom de la commune : **CHATEL-GUYON**
 N° INSEE : 103
 Nombre de logements sociaux manquants : (a) 534
 Potentiel Fiscal par Habitant (PFH) : (b) 1 011,29 €
 Montant du prélèvement par logement manquant : (c) 25 % x 1 011,29 = 252,82 €
Montant brut du prélèvement : (d1) = (a) x (c) 534 x 252,82 = 135 007,22 €

Montant brut du prélèvement après plafond :

Montant Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) pris en compte (5 % des DRF) : (e) 393 274,95 €

Montant plafonné = e si d1 > (e)

Montant plafonné = d1 si d1 < (e)

Montant brut du prélèvement = 135 007,22 €

Montant net du prélèvement : (d3)

(f) Montant du surplus des dépenses déductibles des années précédentes 0,00 €

(g) Montant des dépenses déductibles réalisées 0,00 €

(h) Ajout des dépenses déduites indûment l'année précédente 0,00 €

(i) Déduction du trop-perçu de l'année précédente 0,00 €

Montant net du prélèvement = 135 007 €

(d3) = d1 - f - g + h - i

Montant des dépenses déductibles excédentaires reportables (j) = 0 €

Montant net de la majoration : (d4)

(k) Pourcentage de la majoration 100 %

Montant net de la majoration = 135 007 €

(d4) = d3 * k

Commune	Résidences principales à retenir pour le prélèvement 2024 (x)	Nombre de logements locatifs sociaux au 1/1/2023 notifié à la commune (y)	Taux de logements locatifs sociaux (y)/(x) en %	Nombre de logements locatifs sociaux correspondant à 20% des résidences principales 20% x (x) (z)	Nombre de logements sociaux manquant pour atteindre 20% (z)-(y) (a)
CHATEL GUYON	3272	120	3,67%	654	534

63_DDT_Direction Départementale des
Territoires du Puy-de-Dôme

63-2024-02-27-00009

DDT_RDC_NO24022809461



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction
départementale
des territoires**

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

ARRÊTÉ N° 20240353

fixant le montant du prélèvement prévu à l'article L.302-7 du code de la construction et de l'habitation au titre de l'année 2024 pour la commune de Mozac

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.302-5 à L.302-9-2 et R.302-14 à R.302-26 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2332-2 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 6 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Joël MATHURIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;

Considérant le nombre de logements sociaux présents sur la commune de Mozac au 1^{er} janvier 2023, notifié à la commune par courrier du 29 décembre 2023 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Pour la commune de Mozac au titre de l'année 2024, le montant du prélèvement visé à l'article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation est fixé à **29 543 euros**. Le détail du calcul de ce montant est précisé dans l'annexe ci-jointe. Cette somme est versée à l'EPF Auvergne. Elle est utilisée pour financer des acquisitions foncières et immobilières en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux.

Article 2 – Le prélèvement sera effectué sur les attributions mentionnées à l'article L. 2332-2 du code général des collectivités territoriales des mois de mars à novembre de l'année 2023.

Article 3 – Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **27 FEV. 2024**
Le préfet,


Joël MATHURIN

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

ANNEXE 2024

Nom de la commune :	MOZAC
N° INSEE :	245
Nombre de logements manquants	130
Potentiel Fiscal par Habitant (PFH) : (b)	909,01 €
Montant du prélèvement par logement manquant : (c)	25 % x 909,01 = 227,25 €
Montant brut du prélèvement : (d1) = (a) x (c)	130 x 227,25 = 29 542,83 €

Montant brut du prélèvement après plafond :

Montant Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) pris en compte (5 % des DRF) : (e)	156 530 €
Montant plafonné = e si d1 > (e)	
Montant plafonné = d1 si d1 < (e)	
Montant brut du prélèvement =	29 542,83 €

Montant net du prélèvement : (d3)

(f) Montant du surplus des dépenses déductibles des années précédentes	0,00 €
(g) Montant des dépenses déductibles réalisées	0,00 €
(h) Ajout des dépenses déduites indûment l'année précédente	0 €
(i) Déduction du trop-perçu de l'année précédente	0 €

Montant net du prélèvement = 29 543 €

(d3) = d1 - f - g + h - i

Montant des dépenses déductibles excédentaires reportables (j) = 0 €

Commune	Résidences principales à retenir pour le prélèvement 2024 (x)	Nombre de logements locatifs sociaux au 1/1/2023 notifié à la commune (y)	Taux de logements locatifs sociaux (y)/(x) en %	Nombre de logements locatifs sociaux correspondant à 20% des résidences principales 20% x (x) (z)	Nombre de logements sociaux manquant pour atteindre 20% (z)-(y) (a)
MOZAC	1698	210	12,37%	340	130

63_DDT_Direction Départementale des
Territoires du Puy-de-Dôme

63-2024-02-27-00011

DDT_RDC_NO24030415010

ARRÊTÉ N° 20240354

**concernant la délégation du droit de préemption urbain (DPU) dans les communes
de Ceyrat et de Chamalières soumises à un arrêté de carence du 14/11/2023**

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu :

- les articles L210-1 et L213-1 du code de l'urbanisme ;
- les arrêtés préfectoraux du 14 novembre 2023 prononçant la carence définie à l'article L302-9-1 du code de la construction et de l'habitation au titre de la période triennale 2023-2025 pour les communes de Ceyrat et de Chamalières ;
- la convention de délégation de compétence en matière d'aide au logement entre l'État et Clermont Auvergne Métropole conclue le 15 décembre 2022 pour la période 2023-2028 ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret du 6 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Joël MATHURIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;

Considérant :

- le courrier de Clermont Auvergne Métropole du 22 janvier 2024 stipulant l'accord de la métropole pour la délégation du droit de préemption urbain pour les communes de Chamalières et de Ceyrat ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires

ARRÊTE

Article 1^{er} – Comme l'autorise l'article L.210-1 du code de l'urbanisme, l'État délègue à Clermont Auvergne Métropole le droit de préemption urbain sur les communes de Ceyrat et de Chamalières lorsque l'aliénation porte sur un des biens ou droits énumérés aux 1° à 4° de l'article L.213-1 du code de l'urbanisme, affectés au logement.

Article 2 – Clermont Auvergne Métropole transmet semestriellement à la direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme, un bilan de l'instruction des déclarations d'intention d'aliéner précisant et justifiant les suites données en matière de production de logement social.

Article 3 – Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **27. FEV. 2024**
Le préfet,


Joël MATHURIN

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

63_DRDDI_Direction régionale des douanes et
droits indirects d Auvergne

63-2024-03-05-00001

Décision 2024/3 du directeur régional à
Clermont-Ferrand portant subdélégation de la
signature du directeur interrégional à Lyon



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

CLERMONT-FERRAND, LE 5 MARS 2024

DR Clermont-Ferrand
8 RUE RABANESSE
63012 CLERMONT-FERRAND
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : *TAILLANDIER David*
Téléphone : 09 70 27 32 59
Télécopie : 04 73 34 79 30
Mél : dr-auvergne@douane.finances.gouv.fr

Décision 2024/3 du directeur régional à CLERMONT-FERRAND portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à LYON dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et d'argent liquide.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;
Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;
Vu le Décret n° 2022-467 du 31 mars 2022 relatif à l'exercice du droit de transaction par l'administration des douanes

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs de type 406 portant sur des contentieux voyageurs en matière de contravention et de délit douaniers pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention et de délit douaniers, pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions en matière de contravention et de délit douaniers pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contrefaçon pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VII en euros ou sont illimités.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions en matière de contrefaçon pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VIII en euros ou sont illimités.

Article 9 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe IX de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière d'argent liquide pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IX en euros ou sont illimités.

Article 10 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe X de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions en matière d'argent liquide pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe X en euros ou sont illimités.

Article 11 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction régionale des douanes. Elle annule et remplace la précédente décision portant le même objet.

Le directeur régional,
ORIGINAL SIGNE

TAILLANDIER David

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Nom/prénom	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
TAURIN Carole	350000	350000	350000	350000	350000
DAMASE Alain	350000	350000	350000	350000	350000

Annexe II à la décision n° 2024/3 du 5 mars 2024 du directeur régional TAILLANDIER David
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Nom/prénom	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
TAURIN Carole	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
DAMASE Alain	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
ADOBATI Anne-Marie	2000	2000	2000	2000	3000
MEHEL Françoise	2000	2000	2000	2000	3000
TURPIN Christophe	2000	2000	2000	2000	3000
DOMINGUES-FERNANDES Gloria	2000	2000	2000	2000	3000
HAAS Marie	2000	2000	2000	2000	3000
FERRIERES Renaud	2000	2000	2000	2000	3000
PICHOT Ludovic	2000	2000	2000	2000	3000
SOULIER Christophe	2000	2000	2000	2000	3000
GALTIER Philippe	2000	2000	2000	2000	3000
MALIGE Martine	2000	2000	2000	2000	3000
MATARIN Sebastien	2000	2000	2000	2000	3000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de contributions indirectes et de réglemations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis « PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Nom/prénom	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
TAURIN Carole	15000	7500	1500	15000
TERNON Sylvie	15000	7500	1500	15000
DEBENNE Stan	15000	7500	1500	15000
LABBAYE Philippe	15000	7500	1500	15000
QUINSAT Pascale	15000	7500	1500	15000
TORREGROSSA Bruno	15000	7500	1500	15000
BELLOT ANTONY Christine	15000	7500	1500	15000
DAMASE Alain	15000	7500	1500	15000
ADOBATI Anne-Marie	15000	7500	1500	15000
BLANCHER Bruno	15000	7500	1500	15000
BONHOMME Gregoire	7500	3000	500	7500
BURGUE Guy	7500	3000	500	7500
CHADEFAUX Sophie	7500	3000	500	7500
CHAPET Pascal	15000	7500	1500	15000
CHEVALIER Sebastien	7500	3000	500	7500
DIDIERLAURENT Guillaume	7500	3000	500	7500
FERRY Carole	7500	3000	500	7500
FORASTE Claire	15000	7500	1500	15000
FOURNIER Vincent	15000	7500	1500	15000
FOURNIER Sylvie	15000	7500	1500	15000
LAGARDE Benjamin	15000	7500	1500	15000
LARSONNEUR Victorien	7500	3000	500	7500
LAURENCON Loic	15000	7500	1500	15000
LEGER Jean-Marc	7500	3000	500	7500
LONGERINAS Thierry	7500	3000	500	7500
LOUIS Pierre-Alexandre	7500	3000	500	7500
MALLET Benjamin	7500	3000	500	7500
MARNAT Antoine	15000	7500	1500	15000
MEHEL Francoise	15000	7500	1500	15000
MICHAUD Sebastien	15000	7500	1500	15000
MOUVEAUX Valerie	7500	3000	500	7500
MULLER Jane-Alexandra	15000	7500	1500	15000

NOUIRA Franck	15000	7500	1500	15000
OMBRET Regis	7500	3000	500	7500
PROST Jean-Claude	15000	7500	1500	15000
PRUGNARD Delphine	7500	3000	500	7500
ROBIN Muriel	7500	3000	500	7500
RODRIGUEZ Valerie	7500	3000	500	7500
ROLIN Isabelle	7500	3000	500	7500
SEPULVEDA Matthieu	15000	7500	1500	15000
TISSANDIER Laurent	7500	3000	500	7500
TREBILLON Lionel	15000	7500	1500	15000
TURPIN Christophe	15000	7500	1500	15000
VERGNE Aurelie	7500	3000	500	7500
VERNHES Raphael	15000	7500	1500	15000
BECKER Verguine	7500	3000	500	7500
DOMINGUES-FERNANDES Gloria	15000	7500	1500	15000
DUMARTY Bertrand	15000	7500	1500	15000
DUMARTY Anne-Laure	15000	7500	1500	15000
HAAS Marie	15000	7500	1500	15000
HUBERT Cedric	15000	7500	1500	15000
JUBAN Elodie	15000	7500	1500	15000
MARTIN CANO Florence	15000	7500	1500	15000
MEDUS Martine	15000	7500	1500	15000
PAYS Valery	15000	7500	1500	15000
PETRUCCI Agnes	15000	7500	1500	15000
ROCHIS Magali	15000	7500	1500	15000
SIBILLE Jean-Christophe	15000	7500	1500	15000
ANNOVAZZI Bertrand	15000	7500	1500	15000
ARNOUD Bertrand	7500	3000	500	7500
BETKA Dalila	7500	3000	500	7500
BOISSIER Angelique	15000	7500	1500	15000
BONTEMPS Sebastien	15000	7500	1500	15000
CHOLVY Antoine	15000	7500	1500	15000
COGNE Patrice	7500	3000	500	7500
COURTOIS Anthony	7500	3000	500	7500
DEVOLDER Wilhem	15000	7500	1500	15000
DOMENACH Benoit	15000	7500	1500	15000
ELSENHOHN Valentin	7500	3000	500	7500
FERRIERES Renaud	15000	7500	1500	15000
GALBOIS Anthony	7500	3000	500	7500
HAAN Florine	7500	3000	500	7500
HUMBERT Lionel	7500	3000	500	7500
JEAN Christine	15000	7500	1500	15000
KHAMMAR Adam	7500	3000	500	7500

MOUNIER Laurent	7500	3000	500	7500
PICHOT Ludovic	15000	7500	1500	15000
RAULT Fabienne	15000	7500	1500	15000
ROUX Brigitte	7500	3000	500	7500
SADOINE Frederic	7500	3000	500	7500
SOULIER Christophe	15000	7500	1500	15000
BONJEAN Nathalie	15000	7500	1500	15000
BONNAMANT Florence	15000	7500	1500	15000
DESMET Elisabeth	15000	7500	1500	15000
DESSAPT Fabien	15000	7500	1500	15000
GALTIER Philippe	15000	7500	1500	15000
GRAMOND Annie	7500	3000	500	7500
LACOSTE Benedicte	7500	3000	500	7500
MALIGE Martine	15000	7500	1500	15000
MATARIN Sebastien	15000	7500	1500	15000
RODRIGUES DE FREITAS Sylvie	15000	7500	1500	15000
SANCHEZ Joaquim	15000	7500	1500	15000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

Pv « 406 » (contentieux voyageurs)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
TAURIN Carole	1500	7500	15000
TERNON Sylvie	1500	5000	10000
BELLOT ANTONY Christine	1500	5000	10000
DAMASE Alain	1500	7500	15000
ADOBATI Anne-Marie	1500	5000	10000
BLANCHER Bruno	1500	5000	10000
BONHOMME Gregoire	1000	3000	3000
BURGUE Guy	1000	3000	3000
CHADEFAUX Sophie	1000	3000	3000
CHAPET Pascal	1500	5000	10000
CHEVALIER Sebastien	1000	3000	3000
DIDIERLAURENT Guillaume	1000	3000	3000
FERRY Carole	1000	3000	3000
FORASTE Claire	1500	5000	10000
FOURNIER Sylvie	1500	5000	10000
FOURNIER Vincent	1500	5000	10000
LAGARDE Benjamin	1500	5000	10000
LARSONNEUR Victorien	1000	3000	3000
LAURENCON Loic	1500	5000	10000
LEGER Jean-Marc	1000	3000	3000
LONGERINAS Thierry	1000	3000	3000
LOUIS Pierre-Alexandre	1000	3000	3000
MALLET Benjamin	1000	3000	3000
MARNAT Antoine	1500	5000	10000
MEHEL Francoise	1500	5000	10000
MICHAUD Sebastien	1500	5000	10000
MOUVEAUX Valerie	1000	3000	3000
MULLER Jane-Alexandra	1500	5000	10000
NOUIRA Franck	1500	5000	10000
OMBRET Regis	1000	3000	3000
PROST Jean-Claude	1500	5000	10000
PRUGNARD Delphine	1000	3000	3000
ROBIN Muriel	1000	3000	3000
RODRIGUEZ Valerie	1000	3000	3000

ROLIN Isabelle	1000	3000	3000
SEPULVEDA Matthieu	1500	5000	10000
TISSANDIER Laurent	1000	3000	3000
TREBILLON Lionel	1500	5000	10000
TURPIN Christophe	1500	5000	10000
VERGNE Aurelie	1000	3000	3000
VERNHES Raphael	1500	5000	10000
ANNOVAZZI Bertrand	1500	5000	10000
ARNOUD Bertrand	1000	3000	3000
BETKA Dalila	1000	3000	3000
BOISSIER Angelique	1500	5000	10000
BONTEMPS Sebastien	1500	5000	10000
CHOLVY Antoine	1500	5000	10000
COGNE Patrice	1000	3000	3000
COURTOIS Anthony	1000	3000	3000
DEVOLDER Wilhem	1500	5000	10000
DOMENACH Benoit	1500	5000	10000
ELSENHORN Valentin	1000	3000	3000
FERRIERES Renaud	1500	5000	10000
GALBOIS Anthony	1000	3000	3000
HAAN Florine	1000	3000	3000
HUMBERT Lionel	1000	3000	3000
JEAN Christine	1500	5000	10000
KHAMMAR Adam	1000	3000	3000
MOUNIER Laurent	1000	3000	3000
PICHOT Ludovic	1500	5000	10000
RAULT Fabienne	1500	5000	10000
ROUX Brigitte	1000	3000	3000
SADOINE Frederic	1000	3000	3000
SOULIER Christophe	1500	5000	10000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

Pv« 420D », « 420 », « 421 » (contravention et délit douaniers)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
TAURIN Carole	30000	100000	250000
TERNON Sylvie	5000	15000	25000
DEBENNE Stan	1500	10000	20000
LABBAYE Philippe	1500	10000	20000
QUINSAT Pascale	1500	10000	20000
TORREGROSSA Bruno	1500	10000	20000
BELLOT ANTONY Christine	5000	15000	25000
DAMASE Alain	30000	100000	250000
ADOBATI Anne-Marie	5000	15000	25000
BLANCHER Bruno	5000	15000	25000
BONHOMME Gregoire	1500	4000	7500
BURGUE Guy	1500	4000	7500
CHADEFAUX Sophie	1500	4000	7500
CHAPET Pascal	5000	15000	25000
CHEVALIER Sebastien	1500	4000	7500
DIDIERLAURENT Guillaume	1500	4000	7500
FERRY Carole	1500	4000	7500
FORASTE Claire	5000	15000	25000
FOURNIER Vincent	5000	15000	25000
FOURNIER Sylvie	5000	15000	25000
LAGARDE Benjamin	5000	15000	25000
LARSONNEUR Victorien	1500	4000	7500
LAURENCON Loic	5000	15000	25000
LEGER Jean-Marc	1500	4000	7500
LONGERINAS Thierry	1500	4000	7500
LOUIS Pierre-Alexandre	1500	4000	7500
MALLET Benjamin	1500	4000	7500
MARNAT Antoine	5000	15000	25000
MEHEL Francoise	5000	15000	25000
MICHAUD Sebastien	5000	15000	25000
MOUVEAUX Valerie	1500	4000	7500
MULLER Jane-Alexandra	5000	15000	25000
NOUIRA Franck	5000	15000	25000
OMBRET Regis	1500	4000	7500

PROST Jean-Claude	5000	15000	25000
PRUGNARD Delphine	1500	4000	7500
ROBIN Muriel	1500	4000	7500
RODRIGUEZ Valerie	1500	4000	7500
ROLIN Isabelle	1500	4000	7500
SEPULVEDA Matthieu	5000	15000	25000
TISSANDIER Laurent	1500	4000	7500
TREBILLON Lionel	5000	15000	25000
TURPIN Christophe	5000	15000	25000
VERGNE Aurelie	1500	4000	7500
VERNHES Raphael	5000	15000	25000
DOMINGUES-FERNANDES Gloria	1500	10000	20000
HAAS Marie	1500	10000	20000
ANNOVAZZI Bertrand	5000	15000	25000
ARNOUD Bertrand	1500	4000	7500
BETKA Dalila	1500	4000	7500
BOISSIER Angelique	5000	15000	25000
BONTEMPS Sebastien	5000	15000	25000
CHOLVY Antoine	5000	15000	25000
COGNE Patrice	1500	4000	7500
COURTOIS Anthony	1500	4000	7500
DEVOLDER Wilhem	5000	15000	25000
DOMENACH Benoit	5000	15000	25000
ELSENHORN Valentin	1500	4000	7500
FERRIERES Renaud	5000	15000	25000
GALBOIS Anthony	1500	4000	7500
HAAN Florine	1500	4000	7500
HUMBERT Lionel	1500	4000	7500
JEAN Christine	5000	15000	25000
KHAMMAR Adam	1500	4000	7500
MOUNIER Laurent	1500	4000	7500
PICHOT Ludovic	5000	15000	25000
RAULT Fabienne	5000	15000	25000
ROUX Brigitte	1500	4000	7500
SADOINE Frederic	1500	4000	7500
SOULIER Christophe	5000	15000	25000
MALIGE Martine	1500	10000	20000
MATARIN Sebastien	1500	10000	20000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

TRANSACTION « 421 » (contravention et délit douaniers)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
------------	---------------------	-------------------------	-------------------------

Annexe VII à la décision n° 2024/3 du 5 mars 2024 du directeur régional *TAILLANDIER David*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

PV « 420D », « 420 », « 421 » (contrefaçon)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
TAURIN Carole	30000	250000
TERNON Sylvie	5000	25000
DEBENNE Stan	1500	20000
LABBAYE Philippe	1500	20000
QUINSAT Pascale	1500	20000
TORREGROSSA Bruno	1500	20000
BELLOT ANTONY Christine	2000	20000
DAMASE Alain	30000	250000
ADOBATI Anne-Marie	5000	25000
BLANCHER Bruno	5000	25000
BONHOMME Gregoire	1500	7500
BURGUE Guy	1500	7500
CHADEFAUX Sophie	1500	7500
CHAPET Pascal	5000	25000
CHEVALIER Sebastien	1500	7500
DIDIERLAURENT Guillaume	1500	7500
FERRY Carole	1500	7500
FORASTE Claire	5000	25000
FOURNIER Vincent	5000	25000
FOURNIER Sylvie	5000	25000
LAGARDE Benjamin	5000	25000
LARSONNEUR Victorien	1500	7500
LAURENCON Loic	5000	25000
LEGER Jean-Marc	1500	7500
LONGERINAS Thierry	1500	7500
LOUIS Pierre-Alexandre	1500	7500
MALLET Benjamin	1500	7500
MARNAT Antoine	5000	25000
MEHEL Francoise	5000	25000
MICHAUD Sebastien	5000	25000
MOUVEAUX Valerie	1500	7500
MULLER Jane-Alexandra	5000	25000
NOUIRA Franck	5000	25000
OMBRET Regis	1500	7500
PROST Jean-Claude	5000	25000
PRUGNARD Delphine	1500	7500

ROBIN Muriel	1500	7500
RODRIGUEZ Valerie	1500	7500
ROLIN Isabelle	1500	7500
SEPULVEDA Matthieu	5000	25000
TISSANDIER Laurent	1500	7500
TREBILLON Lionel	5000	25000
TURPIN Christophe	5000	25000
VERGNE Aurelie	1500	7500
VERNHES Raphael	5000	25000
DOMINGUES-FERNANDES Gloria	5000	25000
HAAS Marie	5000	25000
ANNOVAZZI Bertrand	5000	25000
ARNOUD Bertrand	1500	7500
BETKA Dalila	1500	7500
BOISSIER Angelique	5000	25000
BONTEMPS Sebastien	5000	25000
CHOLVY Antoine	5000	25000
COGNE Patrice	1500	7500
COURTOIS Anthony	1500	7500
DEVOLDER Wilhem	5000	25000
DOMENACH Benoit	5000	25000
ELSENHORN Valentin	1500	7500
FERRIERES Renaud	5000	25000
GALBOIS Anthony	1500	7500
HAAN Florine	1500	7500
HUMBERT Lionel	1500	7500
JEAN Christine	5000	25000
KHAMMAR Adam	1500	7500
MOUNIER Laurent	1500	7500
PICHOT Ludovic	5000	25000
RAULT Fabienne	5000	25000
ROUX Brigitte	1500	7500
SADOINE Frederic	1500	7500
SOULIER Christophe	5000	25000
MALIGE Martine	5000	25000
MATARIN Sebastien	5000	25000

Annexe VIII à la décision n° 2024/3 du 5 mars 2024 du directeur régional TAILLANDIER David
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

TRANSACTION « 421 » (contrefaçon)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
------------	---------------------	-------------------------

Annexe IX à la décision n° 2024/3 du 5 mars 2024 du directeur régional TAILLANDIER David
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

PV « 420D », « 420 », « 421 » (argent liquide)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Argent liquide: *les espèces (billets et pièces), les instruments négociables au porteur (chèque de voyage, chèques, billets à ordre, mandats), les marchandises servant de réserve de valeur très liquide (l'or), les cartes pré payées n'excède pas*

Nom/prénom	Montant de l'amende	Argent liquide
TAURIN Carole	250000	30000
TERNON Sylvie	3000	15000
BELLOT ANTONY Christine	3000	15000
DAMASE Alain	250000	30000
ADOBATI Anne-Marie	3000	15000
BLANCHER Bruno	3000	15000
BONHOMME Gregoire	1500	15000
BURGUE Guy	1500	15000
CHADEFAUX Sophie	1500	15000
CHAPET Pascal	3000	15000
CHEVALIER Sebastien	1500	15000
DIDIERLAURENT Guillaume	1500	15000
FERRY Carole	1500	15000
FORASTE Claire	3000	15000
FOURNIER Vincent	3000	15000
FOURNIER Sylvie	3000	15000
LAGARDE Benjamin	3000	15000
LARSONNEUR Victorien	1500	15000
LAURENCON Loic	3000	15000
LEGER Jean-Marc	1500	15000
LONGERINAS Thierry	1500	15000
LOUIS Pierre-Alexandre	1500	15000
MALLET Benjamin	1500	15000
MARNAT Antoine	3000	15000
MEHEL Francoise	3000	15000
MICHAUD Sebastien	3000	15000
MOUVEAUX Valerie	1500	15000
MULLER Jane-Alexandra	3000	15000
NOUIRA Franck	3000	15000
OMBRET Regis	1500	15000
PROST Jean-Claude	3000	15000
PRUGNARD Delphine	1500	15000
ROBIN Muriel	1500	15000
RODRIGUEZ Valerie	1500	15000
ROLIN Isabelle	1500	15000

SEPULVEDA Matthieu	3000	15000
TISSANDIER Laurent	1500	15000
TREBILLON Lionel	3000	15000
TURPIN Christophe	3000	15000
VERGNE Aurelie	1500	15000
VERNHES Raphael	3000	15000
ANNOVAZZI Bertrand	3000	15000
ARNOUD Bertrand	1500	15000
BETKA Dalila	1500	15000
BOISSIER Angelique	3000	15000
BONTEMPS Sebastien	3000	15000
CHOLVY Antoine	3000	15000
COGNE Patrice	1500	15000
COURTOIS Anthony	1500	15000
DEVOLDER Wilhem	3000	15000
DOMENACH Benoit	3000	15000
ELSENSOHN Valentin	1500	15000
FERRIERES Renaud	3000	15000
GALBOIS Anthony	1500	15000
HAAN Florine	1500	15000
HUMBERT Lionel	1500	15000
JEAN Christine	3000	15000
KHAMMAR Adam	1500	15000
MOUNIER Laurent	1500	15000
PICHOT Ludovic	3000	15000
RAULT Fabienne	3000	15000
ROUX Brigitte	1500	15000
SADOINE Frederic	1500	15000
SOULIER Christophe	3000	15000

Annexe X à la décision n° 2024/3 du 5 mars 2024 du directeur régional TAILLANDIER David
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

TRANSACTION « 421 » (argent liquide)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Argent liquide: *les espèces (billets et pièces), les instruments négociables au porteur (chèque de voyage, chèques, billets à ordre, mandats), les marchandises servant de réserve de valeur très liquide (l'or), les cartes pré payées n'excède pas*

Nom/prénom	Montant de l'amende	Argent liquide
------------	---------------------	----------------



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

CLERMONT-FERRAND, LE 5 MARS 2024

DR Clermont-Ferrand
8 RUE RABANESSE
63012 CLERMONT-FERRAND
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : *TAILLANDIER David*
Téléphone : 09 70 27 32 59
Télécopie : 04 73 34 79 30
Mél : dr-auvergne@douane.finances.gouv.fr

Version anonymisée de la décision 2024/3 du directeur régional à CLERMONT-FERRAND portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à LYON dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et d'argent liquide.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;
Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;
Vu le Décret n° 2022-467 du 31 mars 2022 relatif à l'exercice du droit de transaction par l'administration des douanes

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs de type 406 portant sur des contentieux voyageurs en matière de contravention et de délit douaniers pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention et de délit douaniers, pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions en matière de contravention et de délit douaniers pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contrefaçon pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VII en euros ou sont illimités.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions en matière de contrefaçon pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VIII en euros ou sont illimités.

Article 9 – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe IX de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière d'argent liquide pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IX en euros ou sont illimités.

Article 10 – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe X de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions en matière d'argent liquide pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe X en euros ou sont illimités.

Article 11 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction régionale des douanes. Elle annule et remplace la précédente décision portant le même objet.

Version anonymisée de l'Annexe I à la décision n° 2024/3 du 5 mars 2024 du directeur régional
TAILLANDIER David

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe I reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
--	----------	--------------	-------	-------------	-----------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe II à la décision n° 2024/3 du 5 mars 2024 du directeur régional
TAILLANDIER David**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe II reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
--	----------	------------	-------	--------	-------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe III reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de contributions indirectes et de réglemations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis « PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
---	------------------	----------------	---------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglemations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe IV à la décision n° 2024/3 du 5 mars 2024 du directeur régional
TAILLANDIER David**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe IV reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

PV « 406 » (contentieux voyageurs)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 42531	1500	5000	10000
Matricule 42534	1000	3000	3000
Matricule 44674	1500	5000	10000
Matricule 44721	1000	3000	3000
Matricule 44994	1500	5000	10000
Matricule 45172	1000	3000	3000
Matricule 45314	1000	3000	3000
Matricule 45549	1500	5000	10000
Matricule 45559	1500	5000	10000
Matricule 45652	1500	5000	10000
Matricule 47131	1500	5000	10000
Matricule 50072	1000	3000	3000
Matricule 50252	1000	3000	3000
Matricule 50340	1000	3000	3000
Matricule 50874	1500	5000	10000
Matricule 51668	1500	5000	10000
Matricule 51744	1500	5000	10000
Matricule 51872	1500	5000	10000
Matricule 51957	1000	3000	3000
Matricule 52032	1500	5000	10000
Matricule 52388	1000	3000	3000
Matricule 52391	1500	7500	15000
Matricule 52977	1500	7500	15000
Matricule 53162	1500	5000	10000
Matricule 53795	1500	5000	10000
Matricule 54349	1500	5000	10000
Matricule 55100	1000	3000	3000
Matricule 55676	1000	3000	3000
Matricule 56132	1500	5000	10000

Matricule 56728	1000	3000	3000
Matricule 56971	1000	3000	3000
Matricule 57029	1000	3000	3000
Matricule 57322	1000	3000	3000
Matricule 57410	1500	5000	10000
Matricule 57470	1500	5000	10000
Matricule 57744	1500	5000	10000
Matricule 58536	1000	3000	3000
Matricule 58550	1000	3000	3000
Matricule 58729	1500	5000	10000
Matricule 59006	1500	5000	10000
Matricule 59170	1500	5000	10000
Matricule 59189	1500	5000	10000
Matricule 59694	1000	3000	3000
Matricule 59774	1000	3000	3000
Matricule 59848	1500	5000	10000
Matricule 60233	1500	5000	10000
Matricule 60288	1500	5000	10000
Matricule 60688	1000	3000	3000
Matricule 61276	1000	3000	3000
Matricule 61364	1500	5000	10000
Matricule 61550	1500	5000	10000
Matricule 61604	1000	3000	3000
Matricule 61897	1500	5000	10000
Matricule 62026	1000	3000	3000
Matricule 62346	1000	3000	3000
Matricule 62682	1000	3000	3000
Matricule 63421	1000	3000	3000
Matricule 63532	1000	3000	3000
Matricule 63568	1000	3000	3000
Matricule 64179	1500	5000	10000
Matricule 64246	1000	3000	3000
Matricule 64752	1000	3000	3000
Matricule 65196	1500	5000	10000
Matricule 65734	1000	3000	3000

**Version anonymisée de l'Annexe V à la décision n° 2024/3 du 5 mars 2024 du directeur régional
TAILLANDIER David**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe V reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

PV« 420D », « 420 », « 421 » (délict douanier)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 40287	1500	10000	20000
Matricule 41361	1500	10000	20000
Matricule 42531	5000	15000	25000
Matricule 42534	1500	4000	7500
Matricule 43733	1500	10000	20000
Matricule 43741	1500	10000	20000
Matricule 44674	5000	15000	25000
Matricule 44721	1500	4000	7500
Matricule 44994	5000	15000	25000
Matricule 45172	1500	4000	7500
Matricule 45314	1500	4000	7500
Matricule 45549	5000	15000	25000
Matricule 45559	5000	15000	25000
Matricule 45652	5000	15000	25000
Matricule 46619	1500	10000	20000
Matricule 47131	5000	15000	25000
Matricule 50072	1500	4000	7500
Matricule 50252	1500	4000	7500
Matricule 50340	1500	4000	7500
Matricule 50874	5000	15000	25000
Matricule 51668	5000	15000	25000
Matricule 51744	5000	15000	25000
Matricule 51872	5000	15000	25000
Matricule 51957	1500	4000	7500
Matricule 52032	5000	15000	25000
Matricule 52237	1500	10000	20000
Matricule 52388	1500	4000	7500
Matricule 52391	30000	100000	250000
Matricule 52977	30000	100000	250000

Matricule 53162	5000	15000	25000
Matricule 53335	1500	10000	20000
Matricule 53795	5000	15000	25000
Matricule 54349	5000	15000	25000
Matricule 55100	1500	4000	7500
Matricule 55676	1500	4000	7500
Matricule 56132	5000	15000	25000
Matricule 56728	1500	4000	7500
Matricule 56971	1500	4000	7500
Matricule 57029	1500	4000	7500
Matricule 57322	1500	4000	7500
Matricule 57410	5000	15000	25000
Matricule 57470	5000	15000	25000
Matricule 57744	5000	15000	25000
Matricule 58536	1500	4000	7500
Matricule 58550	1500	4000	7500
Matricule 58729	5000	15000	25000
Matricule 59006	5000	15000	25000
Matricule 59170	5000	15000	25000
Matricule 59189	5000	15000	25000
Matricule 59694	1500	4000	7500
Matricule 59774	1500	4000	7500
Matricule 59781	1500	10000	20000
Matricule 59848	5000	15000	25000
Matricule 60233	5000	15000	25000
Matricule 60288	5000	15000	25000
Matricule 60688	1500	4000	7500
Matricule 61276	1500	4000	7500
Matricule 61364	5000	15000	25000
Matricule 61550	5000	15000	25000
Matricule 61604	1500	4000	7500
Matricule 61897	5000	15000	25000
Matricule 62026	1500	4000	7500
Matricule 62346	1500	4000	7500
Matricule 62682	1500	4000	7500
Matricule 63421	1500	4000	7500
Matricule 63532	1500	4000	7500
Matricule 63568	1500	4000	7500
Matricule 64179	5000	15000	25000
Matricule 64246	1500	4000	7500
Matricule 64752	1500	4000	7500
Matricule 65196	5000	15000	25000
Matricule 65734	1500	4000	7500

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VI reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

TRANSACTION « 421 » (délit douanier)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
---	---------------------	-------------------------	-------------------------

**Version anonymisée de l'Annexe VII à la décision n° 2024/3 du 5 mars 2024 du directeur régional
TAILLANDIER David**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

PV « 420D », « 420 », « 421 » (contrefaçon)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
Matricule 40287	5000	25000
Matricule 41361	1500	20000
Matricule 42531	5000	25000
Matricule 42534	1500	7500
Matricule 43733	1500	20000
Matricule 43741	1500	20000
Matricule 44674	5000	25000
Matricule 44721	1500	7500
Matricule 44994	5000	25000
Matricule 45172	1500	7500
Matricule 45314	1500	7500
Matricule 45549	5000	25000
Matricule 45559	5000	25000
Matricule 45652	5000	25000
Matricule 46619	5000	25000
Matricule 47131	5000	25000
Matricule 50072	1500	7500
Matricule 50252	1500	7500
Matricule 50340	1500	7500
Matricule 50874	5000	25000
Matricule 51668	5000	25000
Matricule 51744	5000	25000
Matricule 51872	2000	20000
Matricule 51957	1500	7500
Matricule 52032	5000	25000
Matricule 52237	5000	25000
Matricule 52388	1500	7500
Matricule 52391	30000	250000
Matricule 52977	30000	250000
Matricule 53162	5000	25000
Matricule 53335	1500	20000

Matricule 53795	5000	25000
Matricule 54349	5000	25000
Matricule 55100	1500	7500
Matricule 55676	1500	7500
Matricule 56132	5000	25000
Matricule 56728	1500	7500
Matricule 56971	1500	7500
Matricule 57029	1500	7500
Matricule 57322	1500	7500
Matricule 57410	5000	25000
Matricule 57470	5000	25000
Matricule 57744	5000	25000
Matricule 58536	1500	7500
Matricule 58550	1500	7500
Matricule 58729	5000	25000
Matricule 59006	5000	25000
Matricule 59170	5000	25000
Matricule 59189	5000	25000
Matricule 59694	1500	7500
Matricule 59774	1500	7500
Matricule 59781	5000	25000
Matricule 59848	5000	25000
Matricule 60233	5000	25000
Matricule 60288	5000	25000
Matricule 60688	1500	7500
Matricule 61276	1500	7500
Matricule 61364	5000	25000
Matricule 61550	5000	25000
Matricule 61604	1500	7500
Matricule 61897	5000	25000
Matricule 62026	1500	7500
Matricule 62346	1500	7500
Matricule 62682	1500	7500
Matricule 63421	1500	7500
Matricule 63532	1500	7500
Matricule 63568	1500	7500
Matricule 64179	5000	25000
Matricule 64246	1500	7500
Matricule 64752	1500	7500
Matricule 65196	5000	25000
Matricule 65734	1500	7500

**Version anonymisée de l'Annexe VIII à la décision n° 2024/3 du 5 mars 2024 du directeur régional
TAILLANDIER David**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VIII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

TRANSACTION « 421 » (contrefaçon)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
---	---------------------	-------------------------

**Version anonymisée de l'Annexe IX à la décision n° 2024/3 du 5 mars 2024 du directeur régional
TAILLANDIER David**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe IX reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

Pv « 420D », « 420 », « 421 » (argent liquide)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Argent liquide: *les espèces (billets et pièces), les instruments négociables au porteur (chèque de voyage, chèques, billets à ordre, mandats), les marchandises servant de réserve de valeur très liquide (l'or), les cartes pré payées n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Montant de l'amende	Argent liquide
Matricule 42531	3000	15000
Matricule 42534	1500	15000
Matricule 44674	3000	15000
Matricule 44721	1500	15000
Matricule 44994	3000	15000
Matricule 45172	1500	15000
Matricule 45314	1500	15000
Matricule 45549	3000	15000
Matricule 45559	3000	15000
Matricule 45652	3000	15000
Matricule 47131	3000	15000
Matricule 50072	1500	15000
Matricule 50252	1500	15000
Matricule 50340	1500	15000
Matricule 50874	3000	15000
Matricule 51668	3000	15000
Matricule 51744	3000	15000
Matricule 51872	3000	15000
Matricule 51957	1500	15000
Matricule 52032	3000	15000
Matricule 52388	1500	15000
Matricule 52391	250000	30000
Matricule 52977	250000	30000
Matricule 53162	3000	15000
Matricule 53795	3000	15000
Matricule 54349	3000	15000
Matricule 55100	1500	15000
Matricule 55676	1500	15000
Matricule 56132	3000	15000
Matricule 56728	1500	15000

Matricule 56971	1500	15000
Matricule 57029	1500	15000
Matricule 57322	1500	15000
Matricule 57410	3000	15000
Matricule 57470	3000	15000
Matricule 57744	3000	15000
Matricule 58536	1500	15000
Matricule 58550	1500	15000
Matricule 58729	3000	15000
Matricule 59006	3000	15000
Matricule 59170	3000	15000
Matricule 59189	3000	15000
Matricule 59694	1500	15000
Matricule 59774	1500	15000
Matricule 59848	3000	15000
Matricule 60233	3000	15000
Matricule 60288	3000	15000
Matricule 60688	1500	15000
Matricule 61276	1500	15000
Matricule 61364	3000	15000
Matricule 61550	3000	15000
Matricule 61604	1500	15000
Matricule 61897	3000	15000
Matricule 62026	1500	15000
Matricule 62346	1500	15000
Matricule 62682	1500	15000
Matricule 63421	1500	15000
Matricule 63532	1500	15000
Matricule 63568	1500	15000
Matricule 64179	3000	15000
Matricule 64246	1500	15000
Matricule 64752	1500	15000
Matricule 65196	3000	15000
Matricule 65734	1500	15000

**Version anonymisée de l'Annexe X à la décision n° 2024/3 du 5 mars 2024 du directeur régional
TAILLANDIER David**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe X reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

TRANSACTION « 421 » (argent liquide)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Argent liquide: *les espèces (billets et pièces), les instruments négociables au porteur (chèque de voyage, chèques, billets à ordre, mandats), les marchandises servant de réserve de valeur très liquide (l'or), les cartes pré payées n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Montant de l'amende	Argent liquide
---	---------------------	----------------

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2023-11-29-00007

ARRETE MEDAILLE AGRICOLE N°20232032 DU 29
NOVEMBRE 2023



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

20232032

Cabinet du Préfet

Clermont-Ferrand, le **29 NOV. 2023**

**ARRÊTÉ N°
Accordant la médaille d'honneur agricole
à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2024**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- VU** le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;
VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
VU le décret du 06 septembre 2023 portant nomination du préfet du Puy-de-Dôme, Joël MATHURIN ;
VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

ARRÊTE

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Madame BELIN Céline**
Assistant expert sinistres iard, SIRCA SNC, PARIS 15
demeurant à Le Cheix
- **Madame BOYER Sabine**
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT CTRE FRANCE, CLERMONT-
FERRAND
demeurant à Beaumont
- **Monsieur CHALET Nicola Antoine**
Responsable de secteur, CANDIA, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Marsat

- **Monsieur CIRIK Tahsin**
Beurrier, CANDIA, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Clermont-Ferrand
- **Monsieur DE GOUZEL Arnaud**
Employé de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT CTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Chadeleuf
- **Monsieur DELOS Laurent**
Employé de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT CTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Le Cendre
- **Madame DELOUCHE Emilie**
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT CTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Orcet
- **Madame DEQUAIRE Aurélie**
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT CTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Montaigut-en-Combraille
- **Monsieur FAYET Romain**
Responsable maintenance, CANDIA, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Cournon-d'Auvergne
- **Monsieur LANNIC Sébastien**
Employé de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT CTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Clermont-Ferrand
- **Madame LEFEVRE Laure**
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT CTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Aydat
- **Madame MONTPIED Mireille**
Gestionnaire de sinistres, SIRCA SNC, PARIS 15
demeurant à Charbonnières-les-Vieilles
- **Monsieur ONZON Frédéric**
Employé de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT CTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Cébazat

2/5

- **Monsieur PERISSEL Thomas**
Employé de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT CTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Beauregard-l'Évêque
- **Madame PIRAUD Dephine**
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT CTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Peschadoires
- **Madame PRINCE Anne-Laure**
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT CTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Chamalières
- **Monsieur PULBY Damien**
Employé de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT CTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Bort-l'Étang
- **Monsieur ROCHETTE Florent**
Employé de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT CTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Aubière
- **Madame SAPET Adeline**
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT CTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Châteaugay
- **Monsieur SAVIGNAT Michael**
Technicien de production polyvalent, CANDIA, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Cournols
- **Madame VILLARD Lucie**
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT CTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Vertaizon
- **Monsieur VAUSSOUE Laurent**
Employé de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT CTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Cournon-d'Auvergne
- **Madame ZUNINO Virginie Sylvie Mireille**
Salariée, SIRCA SNC, PARIS 15
demeurant à Cournon-d'Auvergne

Article 2 : La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :

- **Madame CLERMONTOIS Céline**
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT CTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Pont-du-Château

- **Monsieur COHADE Laurent**
Employé de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT CTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Clermont-Ferrand
- **Madame DEBERNARD Stéphanie**
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT CTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Ceyrat
- **Monsieur GASQ Thierry**
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT CTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Chavaroux
- **Monsieur PASCAL Lionel**
Employé de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT CTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Sauviat
- **Madame VERHOEST Christelle**
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT CTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Estandeuil

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Monsieur BOILEAU Frederic**
Chauffeur, SICAREV COOP, CHAMPS
demeurant à Lisseuil
- **Monsieur BOURNIER Bruno**
Employé de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT CTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à La Sauvetat
- **Madame GUILLOTEAU Nathalie**
Responsable centre régional de gestion de sinistres, SIRCA SNC, PARIS 15
demeurant à Neuville
- **Monsieur MOURET Patrice**
Employé de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT CTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Clermont-Ferrand

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Madame BRUCHET-CHANET Sylvie**
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT CTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Ceyrat

4/5

- Madame FLOUZAT Sylvie

Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT CTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à Chamalières

Article 5 : Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Joël MATHURIN

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2023-11-29-00008

ARRETE MEDAILLE REGIONALE
DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE
N°20232033 DU 29 NOVEMBRE 2023

Clermont-Ferrand, le **29 NOV. 2023**

Arrêté N
Accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale
à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2024

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale départementale et communale, modifié par le décret n°88-309 du 28 mars 1988 et n°2005-48 du 25 janvier 2005 portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU la circulaire NOR/INT/00103C du 6 décembre 2006 relative à la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret du 06 septembre 2023 portant nomination du préfet du Puy-de-Dôme, Joël MATHURIN ;

Sur proposition du directeur de cabinet :

ARRÊTE

Article 1 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- Madame ABDEL-MOUMEN Myriam
Adjoint administratif hospitalier principal 2e classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur ABECASSERA Jean Marc
Adjoint technique 2ème classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame ABRIAL Christèle
Aide soignante cl. norm., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame ACHARD Jennifer
Coordonnatrice enfance - jeunesse, CC MOND'ARVERNE COMMUNAUTE, demeurant à Saint-Sauves-d'Auvergne.
- Monsieur ALDIGIER Eric
Responsable recrutement et formation service dmrh - attaché territorial, COMMUNE DE RIOM, demeurant à Riom.

- Madame ALLOCHON Myriam
Infirmier anesthésiste deuxième grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur ALMEDINA Franck, José, François
Adjoint technique territoriale principal 1ère classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame AMEMOUTOU-LAOPE Dolorès, Emmanuelle née AMEMOUTOU
Directrice générale adjointe des services des communes de 150 000 à 400 000 habitants, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame AOUF Djamilia
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame ARBRE Clarisse née FAUCHIER
Attache 7ème échelon, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Chamalières.
- Madame ARMAND Christine, Noëlle, Lucienne née ROCHER
Rédacteur, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur AUDUBERT Laurent, Jean-Luc
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE CEBAZAT, demeurant à Saint-Ours.
- Madame AUGERE Jennifer
Aide soignant cl. norm., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame AUREL Maryline, Catherine, Nieves
Agente spécialisée principale 1e classe des écoles maternelles, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Chambaron sur Morge.
- Madame BALDET Maryse
Inf cad sup de sante categ sédentaire, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur BAPTISTE Frederic
Assistant d'enseignement artistique - ecole d'arts plastiques ville de Riom, COMMUNE DE RIOM, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur BARAUD Olivier
Professeur ens art hcl, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Chamalières.
- Madame BARGE Crystelle née BARILLER
Aide soignant classe supérieure, MAISON DE RETRAITE GROISNE CONSTANCE, demeurant à Culhat.
- Monsieur BARREIRA Nuno
Aide soignant classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame BARREIRO Elsa Maria née DA CUNHA
Atsem - service écoles , COMMUNE DE RIOM, demeurant à Aulnat.
- Madame BARRIERE Yvonne née MESCHKE
Ash qualifié classe supérieure, MAISON DE RETRAITE PUB D'USSON EN FOREZ, demeurant à Arlanc.

- Madame BAUREZ Magali
Infirmière cadre de santé, CTRE HOSPITALIER DE SECTEUR DE THIERS, demeurant à Bulhon.
- Monsieur BEAUJEU Olivier
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE SAINT VICTOR MONTVIANEIX, demeurant à La Monnerie-le-Montel.
- Monsieur BECK Cedric
Adjoint technique principal 2eme classe, COMMUNE DE AIGUEPERSE, demeurant à Aigueperse.
- Madame BELIN Angelique
Agent services hospitaliers qualifié cs, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame BELLAIGUES Beatrice née SAVAJOLS
Assistant medico adm cn, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur BEN AMAR Malik
Adjoint technique territorial principal 2eme classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Pulvérières.
- Madame BENANTAR Fadila née MIMOUN
Agent services hospitaliers qualifié cs, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame BENATOUIL Valerie née JALOUSTRE
Ambulancier, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur BENBOULERBAH Belgasem
Adjoint d'animation principal de 2ème classe service enfance-jeunesse, COMMUNE DE LEMPDES, demeurant à Lempdes.
- Madame BERGER Marie Laure née CHAMINADE
Inf bloc oper cl sup, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame BERGER Sylvie née MARCHAND
Puéricultrice, COMMUNE DE CHAMALIERES, demeurant à Ceyrat.
- Madame BERNARD Carine
Technicien principal 1ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame BERNARD Cecile née DANTON
Aide soignant cl. norm., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame BERNARD Karine née MULLER
Assistante socio-éducatif, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Riom.
- Monsieur BERT Loic
Technicien principal 1 ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Neschers.
- Madame BERTON Viviane
Atsem principal de 2eme classe, COMMUNE DE LEZOUX, demeurant à Ravel.
- Madame BESSON Corinne
Aide soignant cl. norm., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame BESTION Frédérique née OCANA
Aide-soignante, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Aydat.
- Madame BEUF Fabienne née AMEILBONNE
Aide soignant cl. sup, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame BION Emilie
Assistante conservation pal 2ème classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame BLANC Amélie
Infirmier soins généraux hors classe, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Gerzat.
- Monsieur BLANC Olivier
Ingenieur hospitalier principal, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame BLANC Valerie née DELORME
Adjoint animation principal 1ere classe territorial, CTRE COM ACTION SOCIALE D ISSOIRE, demeurant à Perrier.
- Madame BOLON Nathalie née DEMANGE
Adjoint technique principal 1ere classe, COMMUNE DE CHAMALIERES, demeurant à Les Martres-de-Veyre.
- Monsieur BONARDET Cyril
Adjoint technique pal 2ème classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Romagnat.
- Madame BONHOMME Christine, Anais, Françoise née MOINGT
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE GERZAT, demeurant à Gerzat.
- Madame BONHOUR Peggy
Adjoint administratif hospitalier principal 2e classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame BONNABRY Karine née BION
Inf. cadre de sante, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame BONNEAU Mina
éducatrice spécialisée, INSTITUT DEPARTEMENTAL DE JEUNES SOURDS LES GRAVOUSES, demeurant à Bromont-Lamothe.
- Madame BONNET Karine, Cecile
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE GERZAT, demeurant à Gerzat.
- Monsieur BORCEUX Frederic
Assistant ens art pal 1 ere classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Vensat.
- Madame BOUCHANE Bouchra née BAH
Agent services hospitaliers qualifié cn, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur BOUCHE Daniel
Adjoint technique principal de 1ere classe, COMMUNE DE BESSE ET SAINT ANASTAISE, demeurant à Muröl.

- Madame BOUCHEIX Vanessa
Aide soignant cl. norm., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame BOUDOL Frédérique
Conseillère municipale, COMMUNE DE PERIGNAT LES SARLIEVE, demeurant à Chamalières.
- Madame BOUDOL Sophie, Agnès, Marie née LONGCHAMBON
Infirmière en soins généraux hors classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Riom.
- Madame BOULIN Frédérique, Chantal, Aline
Adjointe technique principale 2^e classe, COMMUNE DE CEBAZAT, demeurant à Cébazat.
- Madame BOURDIER Catherine
Adjoint administratif, COMMUNE DE PIONSAT, demeurant à Pionsat.
- Monsieur BOUREBI Djamel
Animateur principal 2^eme classe, MAISON DE RETRAITE GROISNE CONSTANCE, demeurant à Lezoux.
- Monsieur BOUTTEVILLE Pascal
Adjoint technique pal 1^{ère} classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Riom.
- Madame BOYER Françoise Andrée
Adjoint administratif, CTRE HOSPITALIER DE SECTEUR DE THIERS, demeurant à Dorat.
- Madame BOYER Nadege
Adjoint animation principal 1^{er} classe territoriale, CTRE COM ACTION SOCIALE D ISSOIRE, demeurant à Issoire.
- Monsieur BOYER Thierry
Adjoint technique territorial principal de 2^eme classe, COMMUNE DE BESSE ET SAINT ANASTAISE, demeurant à Saint-Genès-Champespe.
- Madame BRAJON Celine née CATHAUD
Attache d'adm hosp, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur BRAULT David Gilles
Adjoint technique principal 2^eme classe service des sports, COMMUNE DE LEMPDES, demeurant à Lempdes.
- Madame BRESSON Sonia née BONHOURE
Aide soignant classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Beaumont.
- Madame BRION Joelle
Auxiliaire de puériculture classe supérieure - multi accueil de sayat, CA RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, demeurant à Enval.
- Madame BRULIN Conception née COELHO
Agent sociale, SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE ET DE SOINS A DOMICILE DES SECTEURS DE LEZOUX, MARINGUES ET VERTAIZON, demeurant à Mur-sur-Allier.
- Madame BRUN Catherine née CHOUPAUD
Adjoint administratif principal 1^{ère} classe / assistante administrative service finances, CA RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, demeurant à Montpensier.

- Monsieur BRUNEL Christophe
Adjoint technique principal 2ème classe / agent chargé de l'entretien des pac et déneigement, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à CLERMONT-FERRAND.
- Monsieur BUCHON Sylvain
Adjoint technique principal de 2ème classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à Thiers.
- Madame BUSSAC Cecile, Patricia, Jeannette
Adjointe technique territoriale, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur BUSSON Jean
Adjoint au maire, COMMUNE DE PONTAUMUR, demeurant à Pontaumur.
- Madame CARRASCO Lucia, Maria
Adjointe technique territoriale principale 1ere classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame CARVALHO Sophie née GELT
Infirmier d.e. 1er grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame CASTAREDE Audrey
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame CHALARD Myriam née JANIOT
Infirmier d.e. 1er grade categ.a, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame CHALAYE Chrystel
Aide soignant cl. norm., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur CHALUS Christophe
Adjoint technique pal 2ème classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Pont-du-Château.
- Monsieur CHAMBON Sebastien
Ouvrier principal 2e classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur CHAMBRE Yannick
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe - ecole de musique de riom, COMMUNE DE RIOM, demeurant à Riom.
- Madame CHAMPOMIER Sophie
Animateur, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Bouzel.
- Madame CHANTALOU Marie-Céline
Infirmier d.e. 2eme grade categ.a, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame CHAPEL Aurelie née GUILLAUMY
Auxiliaire de puériculture territoriale classe supérieur, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Reignat.
- Monsieur CHARBONNE Mickael
Adjoint technique pal 1 ere classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Royat.

- Monsieur CHARBONNIER Alexandre
Technicien, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Aubière.
- Madame CHARLES Viviane
Adjoint d'animation principale 1ère classe, COMMUNE DE MANZAT, demeurant à Manzat.
- Madame CHARRADE Corinne née CARTALADE
Adjoint administratif hospitalier principal 2e classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur CHASSAGNE Jacky
Ouvrier principal 2e classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame CHATARD Celine née BAS
Aide-soignante, MAISON DE RETRAITE, demeurant à Bussières-et-Pruns.
- Madame CHAUCHAT élisabeth, Odile
Assistante d'enseignement artistique principal de 1ere classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Riom.
- Madame CHAUVEAU Annie née LECROSNIER
Adjoint technique principal de 2eme classe, COMMUNE DE BESSE ET SAINT ANASTAISE, demeurant à Besse-et-Saint-Anastaise.
- Monsieur CHAUX Guillaume, Raymond, Roger
Adjoint technique territorial principal 1ere classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Cournon-d'Auvergne.
- Madame CHAZAL Agnes
Adjoint administratif principale de 1ère classe, COMMUNE DE PONT DU CHATEAU, demeurant à Pont-du-Château.
- Madame CHETIH Leila
Attachée territoriale, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame CHEVALERIAS Emmanuelle
Adjoint administratif principal 1re classe, CC THIERS DORE ET MONTAGNE, demeurant à La Monnerie-le-Montel.
- Madame CHEVALEYRE Christiane née DESGOUTTES
Attaché, COMMUNE DE TOURS SUR MEYMONT, demeurant à Tours-sur-Meymont.
- Madame CITERNE Nathalie
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE THIERS, demeurant à Thiers.
- Madame CLAUZON Julia née DELORT
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Plauzat.
- Madame CLUZEL Christine née BERAUD
Adjoint administratif principal 1 ère classe, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CHAVANON COMBRILLES ET VOLCANS, demeurant à Briffons.
- Madame COLOMBIER Sylvie, Marie, Colette
Aide soignante, CTRE HOSPITALIER DE SECTEUR DE THIERS, demeurant à Ravel.

- Madame CONIL Laure
Adjointe au maire, CC COMBRAILLES SIOULE ET MÔRGE, demeurant à SAINT-OURS.
- Madame CORREIA Florence née RAMOS
Éducatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle, COMMUNE DE CHAMALIERES, demeurant à Riom.
- Madame COUDERT Marie-José, Yvette née ROURE
Adjointe administrative territoriale principal 1ère classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Lempdes.
- Monsieur COUPAT Dominique
Agent de maîtrise, COMMUNE DE AUZELLES, demeurant à Saint-Éloy-la-Glacière.
- Monsieur COUPAT Frédéric
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE THIERS, demeurant à Peschadoires.
- Madame COURRET Florence
Infirmier d.e 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur COURTIAL David
Infirmier anesthésiste deuxième grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame COURTINE Angélique
Auxiliaire puéricultrice cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame COUTOS Sandrine née BERTHEOL
Adjoint technique principal 2ème classe restauration scolaire, COMMUNE DE LEMPDES, demeurant à Lempdes.
- Monsieur CUBIZOLLES Étienne
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE THIERS, demeurant à Peschadoires.
- Madame DAILLOUX Mireille
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE TOURS SUR MEYMONT, demeurant à La Monnerie-le-Montel.
- Monsieur DALLE Jean Noël
Infirmier anesthésiste deuxième grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur DALLERY Christophe
Technicien principal 1ère classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Lempdes.
- Monsieur DEAF Mourad
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Malauzat.
- Madame DE AZEVEDO Marie
Agent services hospitaliers qualifiée cs, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame DELAHAYE Anne Gwenaëlle
Technicien principal 1ère classe, COMMUNE DE LEMPDES, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur DELAIGUE Ludovic
Ouvrier principal 2e classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame DELAVAL Corinne
Auxiliaire puériculture cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame DELCROS Fatma, Zora née MEHALLI
Animateur principal 2eme classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame DELERY Sylvie
Assistante de conservation, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Lezoux.
- Monsieur DELEUZE Cédric, André
Adjoint adminis.tratif territorial principal 1ere classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Mozac.
- Monsieur DELOUCHE Christophe
Conseiller municipal, COMMUNE DE SAINT MAURICE PRES PIONSAT, demeurant à Saint-Maurice-près-Pionsat.
- Madame DERKAOUI Marie-Jeanne, Geneviève, Claudine née MANRY
Assistante maternelle, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame DE SOUSA Anabela née DE MENDONCA
Adjointe technique territoriale principale 1ere classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Cournon-d'Auvergne.
- Madame DÉZULIER Delphine
Orthophoniste classe supérieur, INSTITUT DEPARTEMENTAL DE JEUNES SOURDS LES GRAVOUSES, demeurant à Sayat.
- Monsieur DISPINSERI Paul
Educateur aps pal 1ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Ceyrat.
- Monsieur DOMAS Marc
Adjoint technique territorial principal 1ere classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Gimeaux.
- Madame DOMAS Sandrine Karine née CHAPUIS
Agent social au multi-accueil, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Lempdes.
- Monsieur DOMESOR Romuald
Aide soignant cl. norm., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame DOSTREVIE Stephanie
Manipulateurs electroradio. classe superieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame DUBOURGNOUX Fabienne
Adjoint technique principal 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Romagnat.
- Madame DUBROCA Odile
Responsable foyer jeunes travailleurs, CA AGGLO PAYS D'ISSOIRE, demeurant à Orbeil.

- Monsieur DUCHEMIN Jean-Christophe
Adjoint technique principal 1re classe, CC THIERS DORE ET MONTAGNE, demeurant à Courpière.
- Madame DUGRENIER Carole
Inf. cadre de sante categ sedentaire, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur DUMAS Laurent
Adjoint technique pal 1 ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Chappes.
- Monsieur DUMONTAUD Denis
Responsable de secteur lecture publique, CC MOND'ARVERNE COMMUNAUTE, demeurant à Riom.
- Monsieur DUPHIL Yann
Assistant conservation pal 1 ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Orcines.
- Madame DURAND Emilie
Aide-soignant classe normale, MAISON DE RETRAITE GROISNE CONSTANCE, demeurant à Lezoux.
- Madame DURANTON Françoise Yvonne Andrée
Adjoint administratif, CTRE HOSPITALIER DE SECTEUR DE THIERS, demeurant à Thiers.
- Madame DURET Aurelie
Technicien principal - 1 ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Cébazat.
- Madame DURY Stéphanie, Carole
Adjointe technique territoriale principale 1ere classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Saint-Bonnet-lès-Allier.
- Madame ECHALLIER Isabelle née BARJAT
Infirmière anesthésiste, CTRE HOSPITALIER DE SECTEUR DE THIERS, demeurant à Mauzun.
- Madame ECKERT Martine, Anne-Marie
Redacteur principal 1ere classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Pont-du-Château.
- Madame EDMONT Fabienne
Atsem principale 1ère classe, COMMUNE DE RIOM, demeurant à Marsat.
- Monsieur ESPINASSE Philippe
Adjoint technique territorial 1ere classe, COMMUNE DE CUNLHAT, demeurant à Saint-Amant-Roches-Savine.
- Madame FABRE Corinne née GRANET
Adjoint technique territorial principal de 1ere classe, COMMUNE DE BILLOM, demeurant à Saint-Saturnin.
- Madame FABRE Virgine
Infirmier cl sup, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame FAFOURNOUX Angelique née GEORGES
Attaché principal - responsable service enseignement mairie de riom, COMMUNE DE RIOM, demeurant à Riom.
- Madame FAIVRE PIERRET Nathalie née BARBIERO
Aide soignant cl. norm, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame FARGETTE Nathalie née CHABROLLE
Attaché territorial, COMMUNE DE AUZELLES, demeurant à Cunlhat.
- Madame FARGHEN Annie
Rédacteur, COMMUNE DE PIONSAT, demeurant à La Crouzille.
- Monsieur FAURE Lionel
Premier adjoint au maire, COMMUNE DE SAINT MAURICE PRES PIONSAT, demeurant à Saint-Maurice-près-Pionsat.
- Monsieur FAURE Patrice
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE AMBERT, demeurant à Ambert.
- Madame FAURE Tania
Adjointe administrative territoriale principale 2eme classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame FAURIAUX Cécile
Redacteur principal 2eme classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Beaumont.
- Madame FAYARD Nadine
Aide soignant classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Ceyrat.
- Monsieur FEDLAOUI Farid
Adjoint d'animation principal 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Vic-le-Comte.
- Monsieur FERREIRA Antonio
Adjoint technique principal 1ère classe - brigade verte service propreté, COMMUNE DE RIOM, demeurant à Pessat-Villeneuve.
- Monsieur FERSI Adel
Adjoint technique territorial principal 2eme classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame FLANDRIN Christelle née LECCHI
Technicien principal 1ère classe - responsable cuisine centrale, COMMUNE DE RIOM, demeurant à Riom.
- Monsieur FONLUPT Arnaud
Technicien sup hosp 1ere cl, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur FORGET Sébastien
Directeur général des services, COMMUNE DE CHAMALIERES, demeurant à Royat.
- Monsieur FOUGERON Nicolas
Ouvrier principal 2e classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur FOUGEROUSE Laurent
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE AMBERT, demeurant à Ambert.
- Monsieur FOURCADE Cédric
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Aydat.

- Madame FOURMY Stephanie née PATURET
Educatrice territoriale, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur FOURNIOUX François
Technicien principal 1e classe, CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ, demeurant à Cunlhat.
- Madame FRAMIT Marie-Noëlle née GIVRY
Adjointe technique territoriale principale 1ere classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame FRANCHISSEUR-BREUIL Stéphanie née FRANCHISSEUR
Redacteur principal 2eme classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Aigueperse.
- Monsieur GANDEBOEUF Mathieu
Adjoint technique principal 1ere classe, COMMUNE DE CHAMALIERES, demeurant à Yssac-la-Tourette.
- Madame GARACHON Isabelle
Agent periscolaire polyvalent, SIVOM DE BONGHEAT EGLISENEUVE MAUZUN, demeurant à Égliseneuve-près-Billom.
- Monsieur GARCIA Laurent
Directeur de l'ecole de musique, COMMUNE DE PONT DU CHATEAU, demeurant à Blanzat.
- Madame GARCIA Simone née POULET-GARCIA
Assistant service social classe 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame GASSED Orida
Attache - 7 ème echelon, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Ménétrol.
- Madame GATEPAIN Nathalie
Aide-soignant classe supérieure, MAISON DE RETRAITE GROISNE CONSTANCE, demeurant à Culhat.
- Monsieur GATIGNOL Thierry
Adjoint technique principal de 2eme classe, COMMUNE DE BESSE ET SAINT ANASTAISE, demeurant à Saint-Pierre-Colamine.
- Madame GAUDEFROY Christelle
Adjoint administratif principal 1e classe, CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ, demeurant à Ambert.
- Monsieur GAUTHIER Christophe, Eric
Attache principal, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Chamalières.
- Monsieur GAY Fabrice
Conseiller municipal, COMMUNE DE TAUVES, demeurant à Tauves.
- Madame GEORGEON Christine née WEINBERG
Aide-soignant classe supérieure, MAISON DE RETRAITE GROISNE CONSTANCE, demeurant à Lezoux.
- Madame GIBERT Marie née GAUVAN
Adjoint technique principal de 2ème classe, aide cuisinière, COMMUNE DE BLANZAT, demeurant à Blanzat.

- Madame GIBSON Sandrine née CROUSAZ
Adjoint d'animation principal de 2eme classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Neschers.
- Monsieur GIDEL Jeremy
Adjoint technique principal 2ème classe, DEPARTEMENT DU PUY DE DOME, demeurant à Celles-sur-Durolle.
- Madame GIRARD Celine née MICHOUX
Aide soignant cl. norm., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur GODEFROY Florent, Yves, Alain
Adjoint technique territoriale principal 2eme classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame GONDEAU Corinne née SUDRE-GONDEAU
Agent services hospitaliers qualifié cs, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur GONZALEZ Jean
Adjoint technique pal 2 ème classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Combronde.
- Madame GORCE Edith
Adjoint administratif territorial principal de 1ere classe, COMMUNE DE BILLOM, demeurant à Courpière.
- Madame GOUEVY Maria née GOMES
Agent services hospitaliers qualifié cs, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame GOULEFERT Frédérique, Laurence
Adjointe technique territorial principale 1ere classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Volvic.
- Monsieur GOUTEY David
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE THIERS, demeurant à Thiers.
- Madame GOUTTE TOQUET Linda
Ingénieur principal, COMMUNE DE GERZAT, demeurant à Cébazat.
- Madame GRANDEMANGE Murielle
Aide soignant classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Montaigut-le-Blanc.
- Monsieur GRAS Frederic Michel
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Aubière.
- Madame GRAVIERE Sylvie née LAPLACE
AIDE A DOMICILE, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE THIERS DORE ET MONTAGNE, demeurant à PUY-GUILLAUME.
- Monsieur GROLLET Remi
Agent de maîtrise principal, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Orcines.
- Madame GUILHOT Sonia née MOUTET
Infirmier d.e. 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame GUILLAUME Maryline
Adjoint administratif principal de 1er classe, COMMUNE DE BESSE ET SAINT ANASTAISE, demeurant à Besse-et-Saint-Anastaise.
- Madame GUY Emmanuelle
Adjoint d'animation principal de 1ere classe, COMMUNE DE CHAMALIERES, demeurant à Randan.
- Monsieur HABRANT Lionel
Agent de maitrise, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Chamalières.
- Monsieur HASSANI Moulay, Abdelouahed
Animateur principal 1ere classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Ceyrat.
- Madame HAUDIQUET Isabelle
Adjoint administratif pal.1ere classe, CLERMONT AUVERGNE METROPÔLE, demeurant à Beaumont.
- Madame HERRY Isabelle
Infirmier d.e 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame HEYRAUD Jacqueline, Suzanne née FRÉNIAL
Adjointe technique territoriale principale 1ere classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Chamalières.
- Madame HUSSON Cecile née LY.
Adjoint administratif hospitalier, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur JAFFEUX Olivier
Agent de maitrise, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame JAFFEUX Sylvianne née DAVAL
Infirmière, CTRE HOSPITALIER DE SECTEUR DE THIERS, demeurant à Lezoux.
- Madame JAMOT Caroline
Technicien laboratoire med. cl.sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame JARRY Aline née GRINOT
Adjoint d'animation principal de 2eme classe, COMMUNE DE CHAMALIERES, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame JARTE Grazia née VERDE
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur JOANNY Pierre
Infirmier d.e. 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame GRIMAL Johanne née WENISCH
Infirmier soins généraux et spec. bloc operatoire 3e grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame JOUBERT Brigitte née ROUGIER
Secrétaire de mairie, COMMUNE DE VALCIVIERES, demeurant à Job.
- Madame JOUBERT Sophie
Aide soignant cl. norm., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame JOUHET Christelle
Auxiliaire de puériculture classe supérieure - multi accueil de volvic, CA RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, demeurant à Volvic.
- Madame KAYA Seher née CELIK
Aide soignant cl. norm., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame KEDADRA Véronique
Adjointe technique territoriale principale 1ere classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Chamalières.
- Monsieur KONRATH Richel
Aide soignant classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame LABROUSSE Mathilde née LAPOUILLE
Assistant medico adm cs, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame LACOMBAT Patricia née LEBLANC
Adjoint administratif principal 1ère classe - assistante pôle communication, CA RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, demeurant à Riom.
- Madame LACROIX Peggy, Christine
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame LAEDLEIN Sandrine née COUPERIER
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE THIERS, demeurant à La Monnerie-le-Montel.
- Madame LAGOUGE Isabelle
Agent des services hospitaliers qualifié classe supérieure, MAISON DE RETRAITE GROISNE CONSTANCE, demeurant à Crevant-Laveine.
- Madame LAMBOLEZ Cindy née JARTE
Aide-soignante, MAISON DE RETRAITE, demeurant à Bussières-et-Pruns.
- Madame LAPLANCHE Delphine
Auxiliaire de puériculture de classe normale, COMMUNE DE CHAMALIERES, demeurant à Ceyrat.
- Madame LEGENT-DESSEAUX Alice née PERROUX
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame LEJEUNE Caroline née XAUSA
Assistant medico adm cn, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame LEMAIRE Laurence née OUTTERS
Agent services hospitaliers qualifié cs, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame LEROY Charlotte née PEGEON
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur LIPERT Bertrand Michel
Chargé d'accueil, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à Riom.

- Monsieur LISAY Vincent
Adjoint technique pal 1ere classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Saint-Ignat.
- Madame LONDICHE Françoise
Adjoint territorial du patrimoine principal 1e classe, CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ, demeurant à Ambert.
- Monsieur LONG Xavier
Adjoint technique principal 1re classe, CC THIERS DORE ET MONTAGNE, demeurant à Courpière.
- Madame LOUBEYRE Evelyne
Aide-soignante classe normale, CH DE CONDAT EN FENIERS, demeurant à Saint-Genès-Champespe.
- Madame LOUIS Nathalie née JOHANEL
Agent social principal 1ère classe, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CHAVANON COMBRAILLES ET VOLCANS, demeurant à Landogne.
- Monsieur MAILLOT Jerome
Manipulateurs electroradio. classe superieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame MALLET Hélène Emilie née USCLADE
Educateur des aps principal 1ère classe, COMMUNE DE GERZAT, demeurant à Châteaugay.
- Monsieur MAMERT Eric
Adjoint techni pal 1 ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Ceyrat.
- Monsieur MARCHEPOIL Patrick
Adjoint technique principal 2eme classe, COMMUNE DE CHAMALIERES, demeurant à Veyre-Monton.
- Madame MARCILLAC Laurence
Agent social principal 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame MARIA Véronique née LINOTTE
Atsem, COMMUNE DE CHATELGUYON, demeurant à Châtel-Guyon.
- Monsieur MARTINEZ François
Aide soignant classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Riom.
- Monsieur MARTIN Jean Louis
Agent technique polyvalent, COMMUNE DE CHATELGUYON, demeurant à Châtel-Guyon.
- Madame MASSON Beatrice née BRUNET
Adjoint administratif hospitalier principal 2e classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur MATUS Eric
Educateur aps pal 1 ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Ceyrat.
- Monsieur MAURICE Eric
Adjoint technique pal 2 ème classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Culhat.
- Madame MAURIN Bettina
Infirmier d.e. 1er grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame MAURIN Veronique
Assistant de conservation principal 2ème classe - médiathèque, CA RIOM LIMAGNE ET VOLCANS,
demeurant à Riom.

- Monsieur MAZADE Olivier
Ingenieur hospitalier en chef classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE,
demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame MAZEYRAT Peggy
Attaché principal / directrice générale adjointe / drh, CC COMBRAILLES SIOULE ET MORGE,
demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame MEASSON Nathalie
Technicien laboratoire med. cl.sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-
Ferrand.

- Monsieur MEDJKOUNE Aloua
Animateur, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame MESCLIER Anne née TARDIEU
Adjoint administratif hospitalier principal 2e classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE,
demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame MICLET Nathalie née PINELLE
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame MIFTAH Chourouk
Assistant medico adm cn, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur MIGNOT Jean-Baptiste
Adjoint administratif territorial principal 1ere classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND,
demeurant à Châtel-Guyon.

- Madame MILBACH Laurence
Infirmier d.e. 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur MOING Laurent
Agent de maîtrise, COMMUNE DE AUZELLES, demeurant à Auzelles.

- Madame MOINS Estelle
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe assistante de direction, COMMUNE DE
COURPIERE, demeurant à Courpière.

- Madame MOLLE Delphine
Adjoint du patrimoine pal 1 ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à
Rocheft-Montagne.

- Madame MOMMALIER Cecile
Dieteticien c.norm., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur MONEL Gilles
Adjoint technique, COMMUNE DE PIONSAT, demeurant à Pionsat.

- Madame MONTAGNE France
Adjoint administratif pal 2 ème classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Gerzat.

- Monsieur MONTELION Jerome Laurent
Adjoint administratif principal de 1ere classe, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame MOREAU Celine née DUMONT
Inf. cadre de sante categ sedentaire, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur MOREL David
Technicien principal 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Vertaizon.
- Madame MOREL Geraldine
Infirmier d.e. 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame MORERA Candice
Agent territorial specialise des ecoles maternelles princiapl de 1ere classe, COMMUNE DE BILLOM, demeurant à Chauriat.
- Madame MOUILLAUD Nicole
Adjoint technique principal de 1ere classe, COMMUNE DE BILLOM, demeurant à Saint-Julien-de-Coppel.
- Monsieur MOUSSY Alexandre
Responsable de la station d'epuration, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Volvic.
- Madame MOUSTAN Carole née PETIT
Adjoint administratif hospitalier principal 2e classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame NEVEU Sylvie, Michelle, Nicole née LUCAS
Agente specialisée principal de 1ere classe des ecoles maternelles, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Le Cendre.
- Madame NORDMANN Pascale
Adjoint administratif principal 1ère classe, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, demeurant à Chamalières.
- Madame OLIVEIRA Filomene
Adjoint administratif principal 1ère classe - assistante administrative service finances, COMMUNE DE RIOM, demeurant à Volvic.
- Madame OLMO Barbara
Aide soignant cl. sup, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur ORTUNO Jean Michel
Adjoint technique principal 1ère classe - service bâtiments, COMMUNE DE RIOM, demeurant à Thuret.
- Madame OTTAVIANI Sophie
Infirmier soins generaux et spec. bloc operatoire 3e grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur OZIOL Thierry
Adjoint technique pal 1 ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur PACHECO Nicolas
Masseur-kinesithérapeute classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur PALAU Gilles
Ouvrier principal 2ème classe, INSTITUT DEPARTEMENTAL DE JEUNES SOURDS LES GRAVOUSES, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur PAQUELET Francis
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE CHAMALIERES, demeurant à Royat.
- Monsieur PARRAIN Hervé Yves
Chef de service autorisations des droits du sol, PETR GRAND CLERMONT, demeurant à Pont-du-Château.
- Madame PARSY Sandrine
Assistant medico adm cs, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame PAULIN Audrey née CURNAC
Infirmier anesthésiste deuxième grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame PAUPY Janique, Caroline née DEBRET
Adjointe technique territoriale principale 1ère classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame PEDOUX Nathalie née POIZAT
Infirmier d.e. 2ème grade catég.a, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame PEREIRA Natali
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE BEAUMONT, demeurant à Beaumont.
- Madame PEREIRA RODRIGUES Paula née ARNAUD
Infirmier d.e. 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame PEREZ Angelique née LAURENT
Adjoint territorial du patrimoine principal 2ème classe - médiathèque, CA RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, demeurant à Riom.
- Monsieur PERONIN Franck
Adjoint technique pal 2ème classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame PERRET Françoise Marie née CORNET
Aide soignante, CTRE HOSPITALIER DE SECTEUR DE THIERS, demeurant à Paslières.
- Madame PERRIER-GUSTIN Florence
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, COMMUNE DE CHAMALIERES, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame PERRIER Isabelle, Jeanne, France
Attachée principale, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Aubière.

- Monsieur PERRIER Patrick
Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame PERRIN Stéphanie
Adjoint administratif principal 1ère classe, INSTITUT DEPARTEMENTAL DE JEUNES SOURDS LES GRAVOUSES, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame PETIT Géraldine
Infirmier en soins généraux et spécialisés 2ème grade, MAISON DE RETRAITE GROISNE CONSTANCE, demeurant à Thuret.
- Monsieur PEYRAT Sébastien
Educateur territorial des activités physiques et sportives principal 1ere classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Montaigut-le-Blanc.
- Madame PEZZOLI Corinne née CLAIR
Assistant medico adm ce, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame PIAT Nadege
Inf. cadre de sante categ sedentaire, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame PIGNOL Sandrine née BRESSOULALY
Aide soignant cl. norm., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame PINTHON Martine née PEREZ
Agent social principal 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame PLANE Catherine née ROUX
Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles, COMMUNE DE TAUVES, demeurant à Tauves.
- Madame POISSON Michele née RAMEAU
Adjoint administratif principal 1ère classe - assistante administrative pôle technique, CA RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, demeurant à Ménétrol.
- Madame PORTELLI Nathalie née QUINTALO
Assistant medico adm cn, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame PORTERAT-DUMAS Nathalie née DUMAS
Inf. cadre de sante categ sedentaire, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame POUGET Karine née RIZKALLAH
Animateur, COMMUNE DE CHAMALIERES, demeurant à Chamalières.
- Madame POUJAT Corinne née CHIRENT
Adjoint technique principal 1ere classe, COMMUNE DE CHAMALIERES, demeurant à Saint-Genès-Champanelle.
- Madame POUYET Sylvie née COMBES
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, COMMUNE DE CHAMALIERES, demeurant à Saint-Beuzire.

- Madame PROST RUAS Celine née RUAS
Aide soignant cl. norm., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame PUBELLIER Pascale née BONNET
Ibo cadre de sante categ sedentaire, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur PUGNET Stephane
Technicien principal 2ème classe pôle etudes et travaux, COMMUNE DE RIOM, demeurant à Aubiat.
- Monsieur RAMBAUD Gerald
Technicien, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Orcet.
- Monsieur RATELADE Philippe
Adjoint technique, COMMUNE DE CHATELGUYON, demeurant à Châtel-Guyon.
- Monsieur RATIGNET Benoit
Technicien principal 2 ème classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Gerzat.
- Monsieur RAYNAL Benjamin
Attache principal, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame REBILLARD Ophelie née BINET
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame REDOUIN Diane née AUDEBEC
Agent services hospitaliers qualifie cs, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame REPINCAY Laurence née GAUTHIER
Assistant medico adm cn, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame RETIVAT Anne
Dieteticien cl.sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame REUGE Isabelle née LEGOY
Agent social principal 1ère classe, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CHAVANON COMBRAILLES ET VOLCANS, demeurant à Condat-en-Combraille.
- Madame RIPOTEAU Ghislaine Marie-Thérèse Anaïs née PAULHAN
Référente gestionnaire carrières, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à Cournon-d'Auvergne.
- Monsieur ROBERJOT Laurent
Aide-soignant classe normale, MAISON DE RETRAITE GROISNE CONSTANCE, demeurant à Pont-du-Château.
- Monsieur ROBLIN Frédéric, Christian, Claude
Adjoint technique territorial principal 1ere classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame ROCHA Patricia née DUCHASSIN
Adjoint administratif principal de 2ème classe, EHPAD LES SAVAROUNES, demeurant à Veyre-Monton.

- Monsieur ROCHE Sébastien
Technicien supérieur hospitalier de 2ème classe, MAISON DE RETRAITE GROISNE CONSTANCE, demeurant à Culhat.
- Madame RODIER Nathalie
Agent territorial spécialisée des écoles maternelles principal de 1ère classe, COMMUNE DE BILLOM, demeurant à Billom.
- Madame RODRIGUES DA SILVA Paula
Adjoint administratif hospitalier principal 2e classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame RODRIGUES MARTINS Sylvie
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame RODRIGUES Valerie née SUCHEYRE
Agent social principal 1ère classe - aide à domicile, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, demeurant à Sayat.
- Madame ROSSIGNOL Marie, Bernadette née AFONSO
Adjointe administrative territoriale principale 1ère classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Chambaron sur Morge.
- Madame ROUHALDE Veronique née DUBOIS
Infirmier d.e. 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur RYAT Nicolas
Adjoint technique pal 2ème classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Vertaizon.
- Monsieur SABOURIN Geoffrey
Ouvrier principal 1e classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame SAILLARD Claire
Professeur ens art hcl, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame SAINTE-MARIE Denise
Adjoint technique, COMMUNE DE ISSOIRE, demeurant à Issoire.
- Madame SALA Geraldine
Infirmier anesthésiste deuxième grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame SALLES Michèle, Paulette, Micheline née MOREAU
Adjointe technique territoriale principale 1ère classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Pont-du-Château.
- Madame SALOMON Nathalie née BESSET
Infirmier d.e. 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame SANDER Nathalie
Technicien ppal de 1ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Chamalières.
- Madame SARAIVA Marlène née TONTINI
Agent des services hospitaliers classe supérieure, MAISON DE RETRAITE GROISNE CONSTANCE, demeurant à Joze.

- Monsieur SAUVAGNAT Jean-Paul
Adjoint technique principal 2eme classe, CC THIERS DORE ET MONTAGNE, demeurant à Paslières.
- Monsieur SAVARY Christophe
Brigadier-chef principal, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Le Cendre.
- Madame SEGUIN Sandrine, Myriam née MORENO
Agent des services hospitaliers qualifiés classe supérieure, MAISON DE RETRAITE GROISNE
CONSTANCE, demeurant à Beauregard-l'Évêque.
- Madame SEPCHAT Karine née MARX
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame SERANGE Evelyne née DUCLAUX
Responsable service lecture publique, CC MOND'ARVERNE COMMUNAUTE, demeurant à Laps.
- Monsieur SERRE Christophe
Maire, COMMUNE DE TAUVES, demeurant à Tauves.
- Monsieur SERRE Patrick
Adjoint au maire, COMMUNE DE TAUVES, demeurant à Tauves.
- Madame SEVERIN Annick née BUSSIERE
Agent social principal 2e classe, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CHAVANON
COMBRAILLES ET VOLCANS, demeurant à Condat-en-Combraille.
- Madame SIFFERLEN Catherine née AMORY
Technicien hospitalier, INSTITUT DEPARTEMENTAL DE JEUNES SOURDS LES GRAVOUSES,
demeurant à Veyre-Monton.
- Monsieur SIKORSKI Christian
Adjoint technique, COMMUNE DE PIONSAT, demeurant à La Cellette.
- Monsieur SIMMAT Louis, Timothée, Jean-Claude
Adjoint technique territorial principal 2eme classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND,
demeurant à Lempdes.
- Monsieur SIMONET Christian
Adjoint technique pal 1 ere classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Plauzat.
- Madame SIMON Sylvie
Atsem 1ère classe, COMMUNE DE ISSOIRE, demeurant à Perrier.
- Madame SIMON Valerie
Technicien principal 1 ere classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Chanat-la-
Mouteyre.
- Madame SLIMANI Fatima née LAOULICHKI
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe technicienne de surface, COMMUNE DE
COURPIERE, demeurant à Thiers.
- Madame SOUCHAL Sylvie
Infirmier d.e. 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame TAILLANDIER Martine née GIRARD

Responsable du service jeunesse et vie scolaire, COMMUNE DE CHATELGUYON, demeurant à Châtel-Guyon.

- Madame TEYSSIER Agnès

Assistant socio-éducatif second grade, CENTRE DEPARTEMENTAL DE JEUNES SOURDS « LES GRVOUSES », demeurant à Sayat.

- Madame TEYSSOT Catherine épouse FERRY

Ouvrier principal 2ème classe, MAISON DE RETRAITE PUB D USSON EN FOREZ, demeurant à Sauvessanges.

- Madame THOMAS Isabelle, Patricia

Agent spécialisée principal de 1ère classe des écoles maternelles, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Beaumont.

- Monsieur THRIOULLIER Laurent, Jean-Claude

Redacteur principal 2ème classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur TORRENT Guillem

Educateur aps pal 2ème classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Chamalières.

- Madame TORVISCO Jeannette

Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE ROMAGNAT, demeurant à Romagnat.

- Madame TOUBA Sandra

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE ISSOIRE, demeurant à Solignat.

- Madame TOURNADRE Severine

Responsable d'une résidence autonomie, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Cournon-d'Auvergne.

- Monsieur TOURNEBIZE David

Agent de maîtrise principal, CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ, demeurant à Cunlhat.

- Monsieur TOURNEBIZE Loïc

Agent de maîtrise, COMMUNE DE CUNLHAT, demeurant à Cunlhat.

- Madame TRAVADE Marie Paule née JACQUET

Technicien principal 1ère classe - pôle urbanisme et environnement, COMMUNE DE RIOM, demeurant à Riom.

- Madame TRAYAUD Adeline

Technicien laboratoire med. cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame TRONCHON Christelle

Infirmier d.e. 2ème grade categ a, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame TURGON Marie Cecile

Adjoint territorial d'animation principal 1ère classe - service animation, COMMUNE DE RIOM, demeurant à Volvic.

- Monsieur VALEIX Sylvain

Ouvrier principal 2ème classe, MAISON DE RETRAITE GROISNE CONSTANCE, demeurant à Entraigues.

- Madame VALLEIX Cindy
Assistant medico adm cn, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame VANTALON Nathalie née CARTE
Adjointe administrative, INSTITUT DEPARTEMENTAL DE JEUNES SOURDS LES GRAVOUSES,
demeurant à Veyre-Monton.
- Monsieur VARACHE Sebastien
Responsable bureau d'études service eau et assainissement - technicien principal 1ère classe, CA
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, demeurant à Thiers.
- Madame VEDRINE Isabelle née PLIQUE
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, COMMUNE DE TAUVES, demeurant à Tauves.
- Monsieur VERBEKE Francis
Ambulancier principal, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame VERON Nadine née TRAMAILLE
Ouvrier principal 2ème classe, MAISON DE RETRAITÉ GROISNE CONSTANCE, demeurant à Joze.
- Madame VEROTS Béatrice née CHEVALIER
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE AMBERT, demeurant à Ambert.
- Madame VIALON Stéphanie née CHIROL
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE AMBERT, demeurant à Saint-Martin-des-Olmes.
- Monsieur VIEDMA Laurent
Technicien principal 2ème classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-
Ferrand.
- Madame VIEMONT Laure
Cadre socio-éducatif, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame VIGIER Marylène née DESSERT
Secrétaire de mairie, COMMUNE DE SAINT VICTOR MONTVIANEIX, demeurant à Saint-Rémy-sur-
Durole.
- Madame VIGIER Valérie
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE THIERS, demeurant à Orléat.
- Madame VIGINEIX Chantal
Agent des services hospitaliers qualifiés classe supérieure, MAISON DE RETRAITE GROISNE
CONSTANCE, demeurant à Beauregard-l'Évêque.
- Madame VIGOUROUX Magali née LE BOUDER
Aide soignante, CTRE HOSPITALIER DE SECTEUR DE THIERS, demeurant à Lezoux.
- Madame VONGKOTH Adeline
Agent social principal 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à
Clermont-Ferrand.

- Madame VOUTE Fabienne née THOULY
Première adjointe au maire, COMMUNE DE LEMPDES, demeurant à Lempdes.

- Madame VRIGNON Christine née RIBEIRO
Adj cadre hosp cn, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- Madame AMARY Nathalie Georgette Maria née DECABANE
Puericultrice, COMMUNE DE CEBAZAT, demeurant à Châtel-Guyon.

- Madame ANNAT Anne-Marie
Redacteur principal 1ere classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Bouzél.

- Madame ARCHIMBAUD Corinne Huguette née GRATTEPANCHE
Infirmière, CTRE HOSPITALIER DE SECTEUR DE THIERS, demeurant à Châteldon.

- Monsieur AUBRY Jacques
Adjoint au maire, COMMUNE DE CHAMALIERES, demeurant à Chamalières.

- Madame AUSTRUIT Evelyne née CHANDEZE
Infirmier d.e. 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame AYZAC Valerie née FLORET
Ambulancier, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur BAPTISTE Herve
Ingenieur hospitalier en chef classe normale, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame BARTHOMEUF Corinne née BETHELSEIMER
Adjoint technique principal 2eme classe, COMMUNE DE CHAMALIERES, demeurant à Aydat.

- Monsieur BASSET Eric, Roger, Jean-Marie
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Volvic.

- Madame BATAILLER Christine Germaine Alice née DELABRE
Adjoint technique territorial principal 1e classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur BATTUT-BOSTMEMBRUN Laurent
Attaché territorial, COMMUNE DE PIONSAT, demeurant à Saint-Gervais-d'Auvergne.

- Madame BEAUDET-PONS Françoise née BEAUDET
Aide-soignant classé supérieure, MAISON DE RETRAITE GROISNE CONSTANCE, demeurant à Vinzelles.

- Madame BELLOT Françoise
Adjoint technique principal 2eme classe, DEPARTEMENT DU PUY DE DOME, demeurant à Ceyrat.

- Madame BENZONI Sylvie
Adjoint technique service des sports, COMMUNE DE LEMPDES, demeurant à Lempdes.

- Monsieur BERNARD Philippe
Adjoint technique principal 1re classe, CC THIERS DORE ET MONTAGNE, demeurant à Ravel.
- Madame BERTOZZO Agnes
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame BOILE Isabelle Paule Michele née MATHEY
Atsem principal 1ere classe, COMMUNE DE GERZAT, demeurant à Saint-Laure.
- Monsieur BOILOT Denis
Ouvrier principal 1e classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame BOISSY Catherine
Aide soignant cl.sup. cat b, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame BONN Christine née TEDO
Attaché principal - directrice pôle petite enfance, CA RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, demeurant à Riom.
- Monsieur BONNET Philippe
Assistant medico adm cn, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur BORDE Regis
Technicien, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Saint-Georges-sur-Allier.
- Monsieur BOUCHET Jerome
Adjoint technique pal 2 ème classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Cournon-d'Auvergne.
- Madame BOYER Bernadette
Adjoint technique, COMMUNE DE BESSE ET SAINT ANASTAISE, demeurant à Besse-et-Saint-Anastaise.
- Madame BOYER Hélène née MINGON
Secrétaire de mairie, COMMUNE DE CHASSAGNE, demeurant à Vic-le-Comte.
- Monsieur BRESSON Laurent Gerard Raymond
Adjoint technique territorial principal 1e classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Beaumont.
- Madame BRONCHAIN Chantal née VIGIER
Infirmier d.e. 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame BRUNEL Sandrine Elisabeth
Adjoint technique principal 2ème classe restauration scolaire, COMMUNE DE LEMPDES, demeurant à Pont-du-Château.
- Madame BRUN Sylvie née MOTTET
Adjoint administratif pal 1ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur BRUSSAT David
Adjoint technique pal 2ème classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Blanzat.
- Monsieur CALLAOU Didier
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame CANTE Magalie née SAUFFIER
Adjoint administratif principal 1ère classe - secrétariat général, COMMUNE DE RIOM, demeurant à Mozac.
- Madame CAVACO Sylvie
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE ISSOIRE, demeurant à Saint-Germain-Lembron.
- Madame CHAMBON Pascale née BORNE
Assistant medico adm cn, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame CHAPPE Anne Marie Claude née JULIEN
Infirmière territoriale classe supérieure, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Pérignat-sur-Allier.
- Madame CHARVOIN Nathalie, Mauricette, Paulette
Agent spécialisée principale de 1ère classe des écoles maternelles, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame CHAUTARD Michelle épouse CHASSAGNOL
Aide soignante classe supérieure, MAISON DE RETRAITE PUB D USSON EN FOREZ, demeurant à Baffie.
- Madame CHAVIGNE Helene
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur CHERGUI Kamel
Adjoint du patrimoine pal 1ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame CHEVRIN Sandrine
Adjoint administratif hospitalier principal 2e classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur CLEMENT Jean-Yves
Agent contractuel en cdi, CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE LYON, demeurant à Ménérol.
- Madame COLLANGE MICHEL Severine
Redacteur principal 1ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame COLOMBIER Sonia née DREXEL
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE MOZAC, demeurant à Ménérol.
- Monsieur COLOMBIER Thierry
Infirmier anesthésiste deuxième grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur COSTE Bernard
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Nohanent.
- Monsieur COUTIER Cyril
Professeur d'enseignement artistique classe normale - directeur école de musique d'ennezat, CA RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, demeurant à Riom.

- Madame CROS Nathalie
Infirmier cl sup, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur CUBIZOLLES Philippe
Cuisinier, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Cournon-d'Auvergne.
- Madame DACHER Sylvie née PALMA
Assistant medico adm cs, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame DAJOUX Marie-Helene
Attache principal territorial, COMMUNE DE BILLOM, demeurant à Mur-sur-Allier.
- Madame DELIVERT Elisabeth née GARRIDO
Infirmier d.e 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur DELQUAIRE Jean-Louis
Adjoint technique territorial principal de 1ere classe, COMMUNE DE BESSE ET SAINT ANASTAISE, demeurant à Besse-et-Saint-Anastaise.
- Monsieur DELU Christophe
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur DE OLIVEIRA Avelino
Adjoint technique pal 2ème classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Cébazat.
- Madame DERMAIN Corinne
Assistant medico adm cs, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame DESPALLES Valerie
Infirmiere territoriale classe superieure, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Pont-du-Château.
- Madame DOMAS Marie
Assistant de conservation principal 1ère classe, COMMUNE DE ISSOIRE, demeurant à Issoire.
- Madame DOUARRE Pascale née PEAN
Adjoint administratif hospitalier 2e classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame DROUET Isabelle
Infirmier cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur DUCROS Laurent
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame DUFFAUD Anne
Infirmier anesthésiste deuxième grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame DUFOSSÉ Laurence
Adj cadre hosp ce, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame DURIN Beatrice, Michelle, Andree
Agente specialisee principale de 1ere classe des ecoles maternelles, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Mozac.

- Madame FARGES Corinne
Infirmier d.e. 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur FAVRO Bruno
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame FERNANDES Fernanda Maria
Adjoint administratif principal 1ère classe territorial, CTRE COM ACTION SOCIALE D ISSOIRE, demeurant à Issoire.
- Madame FERRAND Muriel
Assistant conservation pal 2 ème classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Chamalières.
- Monsieur FEUILLADE Frederic
Adjoint technique pal 1ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur FILHOL Sebastien Andre Jean
Adjoint technique territorial principal 1e classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur FRADIN Guy
Maire, COMMUNE DE CHASSAGNE, demeurant à Chassagne.
- Monsieur GALOPPIN Jean Philippe
Adjoint technique pal 1ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame GAREL Agnès
Agent de maitrise, COMMUNE DE PUY GUILLAUME, demeurant à Puy-Guillaume.
- Monsieur GENNARDI Christophe
Adjoint technique principal 1ère classe - service bâtiments, COMMUNE DE RIOM, demeurant à Riom.
- Madame GERARD Christine
Adjoint technique territorial principal 2e classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Cébazat.
- Madame GHEDJATI Thouraya Fatima Zohra
Infirmière, CTRE HOSPITALIER DE SECTEUR DE THIERS, demeurant à Thiers.
- Monsieur GOURBEYRE Guy
Adjoint au maire, COMMUNE DE VALCIVIERES, demeurant à Valcivières.
- Monsieur GOURBEYRE Marc
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE VALCIVIERES, demeurant à Valcivières.
- Monsieur GRAS Jean-Pierre
Agent de maitrise principal, COMMUNE DE AMBERT, demeurant à Ambert.
- Madame GRENET Sylvie
Adjoint administratif territorial, COMMUNE DE VOLLORE VILLE, demeurant à Vollore-Ville.
- Madame GROSLIER Sylvie née SARDIER
Assistant medico adm cn, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame GROUFFAL Carol
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame GUERINON Marie-Christine Lucienne
Adjointe administrative territoriale principale 1e classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame GUILLOUD Odile
Infirmier d.e. 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame GUYOT Corinne
Assistant medico adm cn, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame HANZEL Brigitte
Technicien laboratoire med. cl.sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame HRYCINK Veronique
Adjointe technique territoriale principale 1e classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Gerzat.
- Madame HUGON Monique Marie-Therese
Adjointe technique territoriale principale 1e classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame IDMONT Sandrine née DE OLIVEIRA
Adjointe technique territoriale principale 1e classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame ISSARTEL Chantal née CORNET
Educateur territorial des activites physiques et sportives principal 1re classe, CC THIERS DORE ET MONTAGNE, demeurant à Dorat.
- Monsieur JAFFEUX Fabien
Agent technique - service accueil, COMMUNE DE RIOM, demeurant à Pessat-Villeneuve.
- Monsieur LACOURT Christophe
Technicien principal 1ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Olby.
- Madame LAGEIX Laurence
Ouvrier principal 2e classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame LAIR Mireille
Technicien de laboratoire med. cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame LAROYE Christelle
Aide soignant cl. sup. cat. b, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame LARTIGUE Joëlle
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE TAUVES, demeurant à Tauves.
- Madame LAURADOUX Isabelle née GAGNIERE
Adjoint du patrimoine pal 1ere classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Chamalières.

- Monsieur LAURENCON Eric
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur LEGRAND Pascal
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur LEMMET Christophe
Adjoint technique pal 1ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Thiers.
- Madame LEROUX Isabelle
Sage-femme des hopitaux deuxieme grad, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame MAGNON Annick née TABAIZE
Rédacteur territorial - assistante de direction service des ressources humaines, CA RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, demeurant à Prompsat.
- Monsieur MAISONNEUVE Alain
Adjoint au maire, COMMUNE DE CHASSAGNE, demeurant à Chassagne.
- Monsieur MANUS Jacky
Technicien, COMMUNE DE CUNLHAT, demeurant à Cunlhat.
- Madame MARCHAT Beatrice née LEYRIT
Adjoint technique principal 2 classe, COMMUNE DE SAINT GERVAIS D AUVERGNE, demeurant à SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE.
- Monsieur MARONNE Richard
Adjoint technique principal de 2eme classe, COMMUNE DE BESSE ET SAINT ANASTAISE, demeurant à Besse-et-Saint-Anastaise.
- Madame MARTELLI Dominique, Marie, Louise
Adjointe technique territoriale principale 2e classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur MAYET Rolland
Adjoint technique territorial principal 2eme classe, COMMUNE DE VOLLORE VILLE, demeurant à Vollore-Ville.
- Madame MEPLAIN Sophie Marie Joseph née MORILHAT
Infirmière, CTRE HOSPITALIER DE SECTEUR DE THIERS, demeurant à Thiers.
- Madame MEZZAROBBA Christine née BARRET
Adjointe administrative territoriale principale 1ere classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Bromont-Lamothe.
- Madame MICHEL Brigitte née MONTLOUIS
Adj cadre hosp ce, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur MINGON Serge
Conseiller municipal, COMMUNE DE CHASSAGNE, demeurant à Chassagne.
- Madame MOIGNOUX Annick Marie Alice née LAMAZE
Agent de maitrise, COMMUNE DE MOZAC, demeurant à Davayat.
- Monsieur MOING Jean-Louis
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE AMBERT, demeurant à Ambert.

- Madame MORAND Delphine
Adjointe technique territoriale principale 1e classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND,
demeurant à Billom.
- Monsieur MOREAU Eric
Technicien hospitalier, INSTITUT DEPARTEMENTAL DE JEUNES SOURDS LES GRAVOUSES,
demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame MOREAU Marinette née MERLHIOT
Adjoint administratif principal 1 classe, INSTITUT DEPARTEMENTAL DE JEUNES SOURDS LES
GRAVOUSES, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur MOURET Philippe
Adjoint technique principal de 1ere classe, COMMUNE DE BESSE ET SAINT ANASTAISE, demeurant à
Saint-Pierre-Colamine.
- Madame N'DIAYE Pascale née POL
Adjointe administrative principale 1ere classe - fph, INSTITUT DEPARTEMENTAL DE JEUNES SOURDS
LES GRAVOUSES, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame NUNES Ana-Maria née MONTEIRO
Agent de maitrise, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur OBAL Bruno
Agent de maitrise, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Aydat.
- Madame ONZON Nathalie, Marie-Louise, Gabrielle
Adjointe administrative territoriale principale 2eme classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND,
demeurant à Lussat.
- Madame PELLETIER Françoise née BUISSON
Infirmier d.e 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur PEREIRA Christophe
Attaché principal, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Royat.
- Madame PEYRET Nathalie
Infirmier d.e. 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame PIALOUX Sophie
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles, SIVOM DE BONGHEAT EGLISENEUVE MAUZUN,
demeurant à Égliseneuve-près-Billom.
- Madame PIC Chantal née BOYER
Puericultrice cl sup, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame PIERRE Marie Françoise née VELLE
Infirmier d.e. 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame PRADEL Eliane
Agent social principal 1 ère classe, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CHAVANON
COMBRAILLES ET VOLCANS, demeurant à Messeix.
- Madame QUINSAT Annette née ARCHIMBAUD

Technicien laboratoire med. cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur RAYNAUD Christophe
Adjoint technique pal 1ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame RAYNAUD Nathalie née MOREAU
Inf. cadre de sante categ sedentaire, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur RIBEROL David
Manipulateur electrocardio. classe superieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame RICORDEAU Patricia née BARNICHON
Agent des services hospitaliers qualifiés, MAISON DE RETRAITE, demeurant à Effiat.

- Madame RIDENT Agnes
Assistant qualifié de conservation principal 1ère classe - médiathèque, CA RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, demeurant à Riom.

- Madame RIENDA Carmela
Ouvrier principal 1e classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur RODRIGUES Didier
Technicien hospitalier, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur RONDREUX Carol
Auxiliaire de puericulture territoriale classe superieure, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Cournon-d'Auvergne.

- Madame ROUX Delphine
Agent social principal 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame SACLIER Valerie née GUILLAUME
Infirmier anesthesiste deuxieme grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame SALLES Sylviane née FORON
Agent periscolaire polyvalent, SIVOM DE BONGHEAT EGLISENEUVE MAUZUN, demeurant à Égliseneuve-près-Billom.

- Madame SALOME Elisabeth née MANSO DAS NEVES
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame SCHERMA Catherine, Jeanine, Julile, Gabrielle née BERTHIER
Infirmiere territoriale classe superieure, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Veyre-Monton.

- Madame SERRE Isabelle née RASSION
Infirmier cl sup, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur SIGOT Bruno
Ouvrier principal 1e classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur SMAGGHE Christophe
Adjoint technique pal 2ème classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame SOARES Catherine
Adjoint technique, COMMUNE DE CHAMALIERES, demeurant à La Sauvetat.
- Madame SOULIE Beatrice
Infirmier d.e. 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame SOULIER Brigitte
Adjoint technique territorial principal de 1ere classe, COMMUNE DE BILLOM, demeurant à Billom.
- Madame SOURZAT Laurence née DEBATISSE
Infirmier soins generaux et spec. bloc operatoire 3e grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame TABIB Marie Helene née DA COSTA
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame TEMPERE Evelyne
Conseillère municipale, COMMUNE DE CHASSAGNE, demeurant à Chassagne.
- Madame THOLY PUECH Florence née PUECH
Ouvrier principal 1 ère classe, INSTITUT DEPARTEMENTAL DE JEUNES SOURDS LES GRAVOUSES, demeurant à Pont-du-Château.
- Madame TINET Celine Jeanne Alice née GOY
Secrtaire de mairie, COMMUNE DE PERPEZAT, demeurant à Perpezat.
- Madame TISSINO Nathalie
Educateur aps pal 1ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Chamalières.
- Monsieur TIXIER Herve Paul Marie
Agent de maitrise, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à Romagnat.
- Madame TORRENT Chantal Joëlle Alice née JOUVE
Infirmier soins généraux hors classe, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Lempdes.
- Madame TOURREAU Catherine
Infirmier soins generaux et spec. puericultrice 3e grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur TOURTOULOU Jean Pierre
Infirmier soins generaux et spec. bloc operatoire 3e grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur TRAPPLER Alain, Jean-Claude
Adjoint technique territorial principal 1e classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame VALETTE Nathalie née BASSET
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame VAN LUCHENE Christine
Technicien laboratoire med. cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur VEDRINE Yannick
Technicien principal 1ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Ceyrat.
- Monsieur VEYSSET Thierry
Adjoint technique principal 1ère classe - magasin, COMMUNE DE RIOM, demeurant à Blanzat.
- Monsieur VIALATTE Frederic
Ouvrier principal 2e classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur VIDAL Joel
Technicien principal 1 ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur VIEIRA Antonio
Ouvrier principal 1e classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame VIGIER Corinne
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame VISCOGLIOSI Valerie
Iade cadre de sante categ sedentaire, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

Article 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- Monsieur ALBORCH Richard
Agent de maîtrise principal, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Pardines.
- Monsieur ALVY Bruno
Technicien principal 1ere classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Le Cendre.
- Monsieur AMBLARD Pascal
Infirmier soins generaux et spec. bloc operatoire 3e grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame ANTUNES Marie Adelaide
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur ARNAUD Francois Olivier
Agent de maîtrise principal, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur ARNAUD Vincent
Adjoint du patrimoine pal 1ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame ASTIER Claudine née DAUPEUX
Ingenieur hospitalier en chef classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur AUZARY Michel

Conducteur ambulancier principal, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE; demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame AZERI Corinne née DUPOUHET
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE ISSOIRE, demeurant à Issoire.

- Madame BARDET Marie Jose née CHABRIER
Adjointe au maire, CC THIERS DORE ET MONTAGNE, demeurant à Saint-Laure.

- Madame BEAUVERT Sylvie
Assistant de conservation principal 2ème classe, COMMUNE DE ISSOIRE, demeurant à Issoire.

- Monsieur BEL Jean-Luc
Infirmier anesthésiste deuxième grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame BIGAY CHATELET Joëlle Armande Alice née BIGAY
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, COMMUNE DE VOLLORE VILLE, demeurant à Escoutoux.

- Madame BODEAU Cecile née FORAUD
Assistant medico adm cs, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame BONNET Christine née MOURDON
Technicien laboratoire med. cl.sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur BOUSCAVERT Georges
Agent maîtrise principal, DEPARTEMENT DU PUY DE DOME, demeurant à Saint-Éloy-les-Mines.

- Madame BOUSQUET Beatrice
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur BOUZIDI Alain
Directeur général adjoint, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame BRUEL Marie-Claire née LAVERGNE
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur CAIETTA Jean-Philippe
Educateur aps principal 1ère classe, COMMUNE DE ISSOIRE, demeurant à Saint-Vincent.

- Monsieur CECI Thierry
Adjoint technique pal 1ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Royat.

- Monsieur CESARINI Lionel
Brigadier chef principal - police municipale de riom, COMMUNE DE RIOM, demeurant à Saint-Bonnet-près-Riom.

- Monsieur CHAISE Didier
Adjoint technique pal 1ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Chauriat.

- Madame CHANET Marie-Laure Janine Renee
Adjointe administrative territoriale principale 1ère classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur CHARLES Jean-Marc Georges
Ingénieur, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Pérignat-lès-Sarliève.

- Madame CHAZAUD Sylvie née LAFONT
Auxiliaire de puériculture territoriale classe supérieur, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Le Cendre.
- Madame CHOUVIER Isabelle, Elisabeth, Fabienne née BERNARD
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Pérignat-lès-Sarliève.
- Monsieur COUVE Olivier, Jean
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame DEBERLE Annick née CUBIZOLLES
Rédacteur principal 2ème classe, COMMUNE DE ISSOIRE, demeurant à Issoire.
- Madame DEGRANGE Christine Marie-Luce née LAUFERON
Atsem principale 1ère classe, COMMUNE DE MANZAT, demeurant à Manzat.
- Madame DEMOTTE Patricia née ADOFF
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur DE-RECHAPT Thierry
Ouvrier principal 2e classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur DEVEDEUX Frederic
Adjoint technique pal 2ème classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur DIF Christophe
Infirmier d.e. 2eme grade categ. a, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame DION Catherine, Anne
Adjointe technique territoriale principale 2eme classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Combronde.
- Monsieur DOUSSON Lionel
Adjoint technique pal 1ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Les Martres-d'Artière.
- Madame DUARTE Maria de Fatima
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame DUCHET Evelyne, Marie-France née ESCOT
Adjointe administrative territoriale principale 1ère classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Veyre-Monton.
- Madame ECHALIER Corinne née SOULON
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame ESPOSITO Corinne
1001 inf cad sup de sante sedentaire, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame FALGOUX Martine née GAY
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE BESSE ET SAINT ANASTAISE, demeurant à Besse-et-Saint-Anastaise.

- Monsieur FAUGERON Jean-Francois
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame FEIT Nelly née DAUPHIN
Agent de matrise principal, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Mirefleurs.
- Monsieur FERDINAND Frederic
Adjoint territorial du patrimoine 1ère classe - pole archives et patrimoine de riom, COMMUNE DE RIOM, demeurant à Riom.
- Madame FRANCOLON Veronique, Gisele née PREVOST
Assistante maternelle, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame GARCIA Marie-Christine née BESSETTE
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame GATINIOL Veronique
Adjointe technique territoriale principale 1ere classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur GONZALEZ Marcelo
Ouvrier principal 1e classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame GORCE Monique née ROBILLON
Adjoint animation principal 2ème classe - service animation, COMMUNE DE RIOM, demeurant à Saint-Laure.
- Madame GOUTTEBEL Nathalie
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur GROLET Jean-Luc
Technicien prinipal de 1ère classe, SYND INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA FAYE, demeurant à Augerolles.
- Monsieur GUILLON Alain
Ouvrier principal 1e classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame GUILLOT Anne-Marie née LOPEZ
Assistant medico adm cn, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur HADJ LAKHDAR Kaled
Adjoint technique pal 2ème classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame HATIER Sophie née MAGE
Agent specialise principal 1ere classe des ecoles maternelles, COMMUNE DE BESSE ET SAINT ANASTAISE, demeurant à Besse-et-Saint-Anastaise.
- Madame HONORE Nadine née MELOUX
Adjoint administratif hospitalier principal 1e classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur HOTIER Herve
Professeur ens artistique hors classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame IMBERT Marie-Annick
Assistant conservation principal 1ere classe, DEPARTEMENT DU PUY DE DOME, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame JACQUES Annick, Elisabeth née MAROFIN
Adjointe technique territoriale principale 1ere classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Chamalières.
- Madame JAFFEUX Irene Monique Marie-Ange
Adjoint technique principal 1ere classe, COMMUNE DE AIGUEPERSE, demeurant à Aigueperse.
- Monsieur JAFFEUX Thierry
Adjoint technique pal 2 ème classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Romagnat.
- Monsieur JANE Lionel
Technicien sup hosp 1ere cl, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur JUAN Daniel
Adjoint technique pal 1ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Gerzat.
- Madame JUIN Pascale
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CA AGGLO PAYS D'ISSOIRE, demeurant à Issoire.
- Madame JUSTIN Pascale née DELPUECH
Infirmier d.e. 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame LABRE Marilyne, Clodie née REVERSAT
Redacteur, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Royat.
- Madame LACHAIZE Anne-Marie
Secrétaire de mairie, COMMUNE DE TAUVES, demeurant à La Tour-d'Auvergne.
- Monsieur LAGANE Serge
Assistant de conservation, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Nohanent.
- Monsieur LAMADON Bruno
Aide soignant cl. norm., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame LAPOUGE Françoise née CHAMP
Infirmier d.e. 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur LAURICHESSE Thierry
Adjoint technique pal 2ème classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame LORQUET Christine, Germaine, Marie
Chef de service de police municipal, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur MALLET Bernard, Jacques, Annet
Maire honoraire, COMMUNE DE PERPEZAT, demeurant à Perpezat.
- Monsieur MANUBY Laurent Gilles
Agent de maîtrise, COMMUNE DE MESSEIX, demeurant à Messeix.
- Monsieur MARCELLIER Jean-Jacques

Orthoptistes classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur MARCHAND Gilles
T.S.H. Responsable de lingerie, INSTITUT DEPARTEMENTAL DE JEUNES SOURDS « LES GRAVOUSES », demeurant à Ceyrat.

- Monsieur MARIOTTI Jean-Pierre
Agent de maîtrise, COMMUNE DE CHAMALIERES, demeurant à Chamalières.

- Monsieur MARTY Philippe
Professeur d'enseignement artistique hors classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame MATASSE Dominique née MIOCHE
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame MENAND Christine, Marcelle, Arlette née TERRIER
Adjointe administrative territoriale principale 1ère classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Orcet.

- Monsieur MENELLI Christian
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur MERCIECCA Marc
Technicien laboratoire med. cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame MERCIER Maryse
Infirmier d.e. 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame MERZET Brigitte née RUEL
Aide soignant principal, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur MEZZAROBBA Eric, Franck, Joseph
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Bromont-Lamothe.

- Monsieur MICHEL Lionel
Professeur en art hcl, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Romagnat.

- Monsieur MINANA Eric
Agent services hospitaliers qualifié cs, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame MONTAGNON Marielle Jeanne Martine née MEALLET
Redacteur principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU PUY DE DOME, demeurant à Luzillat.

- Monsieur MOURET Eric
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE BESSE ET SAINT ANASTAISE, demeurant à Besse-et-Saint-Anastaise.

- Monsieur MOURET Patrice
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE BESSE ET SAINT ANASTAISE, demeurant à Besse-et-Saint-Anastaise.

- Madame MOUSTAFA Christine née AUBEUF

Infirmier anesthésiste deuxième grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur MURATET Philippe
Technicien ppal 1 ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Crevant-Laveine.

- Monsieur ORWAT Philippe
Technicien principal 1ère classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame PALLET Corinne née CHARDON
Assistant medico adm ce, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur PANIAGUA Stéphane
Brigadier chef principal, COMMUNE DE CHAMALIERES, demeurant à Saint-Genès-Champanelle.

- Madame PAPON Florence, Andree
Educatrice de jeunes enfants, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame PAREJA Sylvie, Jacqueline née DUGOUT
Agent de maîtrise, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Lezoux.

- Madame PELLETIER Jeanine née LEBOURG
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame PELLOUX Sophie Genevieve
Adjoint technique principal 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame PENY Sylvie
Puericultrice hors classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Antoingt.

- Monsieur PETIT Bernard
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur PICARLE Pierre
Technicien principal 1ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Durtol.

- Madame PIGEOL Christiane née LARROUSSINIE
Assistante maternelle, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame PLANCHARD Catherine
Infirmier d.e. 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame PRADEL Christine née ARNAUD
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame PREVOST Domenica née SPIZZICA
Assistant medico adm cs, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur RAFFIER Frédéric
Adjoint technique ppal 1ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur RIBEYRE Bertrand
Attaché principal, COMMUNE DE CHAMALIERES, demeurant à Royat.

- Madame ROCHE Sophie
Rédacteur principal 1 ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Issoire.
- Madame ROMAIN Dominique
Infirmier d.e. 2eme grade categ. A, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame ROY Sylvie
Adjoint administratif principal 1ere classe, COMMUNE DE CHAMALIERES, demeurant à Royat.
- Madame SAHUT Muriel née BORNES
Portage de repas à domicile, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COMBRAILLES SIOULE ET MORGE, demeurant à Charbonnières-les-Varennes.
- Monsieur SAUZEDE Christophe
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur SAUZEDE Stéphane
Adjoint technique pal 1 ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Cournon-d'Auvergne.
- Madame SCANVIC Joëlle, Camille, Marie-Louise
Adjointe administrative territoriale principale 1ere classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Aubière.
- Monsieur STEINER Dominique
Aide soignant, CTRE HOSPITALIER DE SECTEUR DE THIERS, demeurant à Néronde-sur-Dore.
- Monsieur STEPHAN Eric
Aide soignant cl. sup., CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur TABONE Cyril
Technicien sup hosp 2eme cl, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur TALMANT Samuel
Agent de maîtrise principal, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur THEROL Pascal
Adjoint technique pal 1ère classe, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Madame THESSE Catherine née MEDINA
Cadre santé (écoles) moniteur cat sedent, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.
- Monsieur THIERCELIN-DURIN Luc
Adjoint technique territoriale principal 1ere classe, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Chanonat.
- Monsieur THIVANT Claude
Adjoint au maire, MAIRIE D'ORCIVAL, demeurant à Orcival.
- Madame VAUDORE Dominique
Infirmier d.e. 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Madame VIGNEAU Nathalie, Cécile
Attachée territoriale, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à Clermont-Ferrand.

- Monsieur VOLDOIRE André
Maire, COMMUNE DE VALCIVIERES, demeurant à Ambert.

Article 6 – Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le sous-préfet, directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a surname that is partially obscured by a horizontal line.

Joël MATHURIN

Dans les deux mois à compter de sa publication, la présente décision peut faire l'objet :

– d'un recours gracieux auprès du préfet du Puy-de-Dôme ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur, l'absence de réponse de l'administration pendant deux mois faisant naître une décision implicite de rejet ;

– d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand (6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex), qui peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen », accessible sur le site internet : www.telerecours.fr

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2024-02-23-00004

Arrêté portant agrément du centre de formation
Lavent CFLA à dispenser la formation initiale et
continue ainsi que la formation à la mobilité des
conducteurs de taxis



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

Liberté
Égalité
Fraternité

Bureau des élections, de la réglementation et des missions de proximité

ARRÊTÉ N°

Direction de la citoyenneté et de la légalité

20240345

ARRÊTÉ N°

**portant agrément du centre de formation Lavent (CFLA) à dispenser
la formation initiale et continue ainsi que la formation à la mobilité
des conducteurs de taxis**

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code des transports et notamment les articles R3120-9 et R3121-1 ;

Vu le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du comité national des transports publics de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 août 2017 modifié relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20231729 du 9 octobre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul VICAT Secrétaire Général de la Préfecture du Puy-de-Dôme, Sous-Préfet de l'arrondissement de Clermont-Ferrand ;

Vu la demande d'agrément présentée par M. Alexandre LAVENT, directeur général du CENTRE DE FORMATION LAVENT reçue le 19 octobre 2023 et l'envoi de documents complémentaires reçus le 3 janvier 2024, afin d'assurer les formations professionnelles initiale, continue et mobilité des conducteurs de taxis dans le département du Puy-de-Dôme ;

CONSIDÉRANT la conformité à la réglementation en vigueur des éléments communiqués par le Président du CENTRE DE FORMATION LAVENT ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE

Article 1 : Le CENTRE DE FORMATION LAVENT dont les représentants légaux sont M. LAVENT Christian (président) et M. LAVENT Alexandre (directeur général) est agréé sous le numéro 24-001, pour assurer la formation initiale, la formation continue, ainsi que la formation à la mobilité des conducteurs de taxis dans le département du Puy-de-Dôme.

Article 2 : Les formations se déroulent dans les locaux de l'institut des métiers, 14 rue du château des Vergnes 63 000 CLERMONT-FERRAND ou au centre Auvergne Entreprise Services, Centre d'Affaires Auvergne, 15-17 rue du Pré la Reine 63100 CLERMONT-FERRAND.

Les formateurs habilités à dispenser les formations sont les suivants :

- M. Alexandre LAVENT
- M. Christian LAVENT
- M José BERROCAL
- Mme Ouided BOUACHOUR
- M. François DUGAST
- Mme Nathalie DUGAST
- Mme Aurélie TROISVILLE
- Mme Isabelle CUEILLE

Ils doivent être titulaires, chacun pour la matière qu'il enseigne, de la qualification ou des diplômes requis figurant en annexe de l'arrêté sus-visé du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de transport avec chauffeur.

Le véhicule automobile habilité pour l'enseignement pratique est le suivant :

- Renault clio immatriculée EH-283-AE

Ce véhicule doit :

- être équipé des dispositifs prévus à l'article 4 de l'arrêté sus-visé du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de transport avec chauffeur,
- passer un contrôle technique tous les ans conformément à l'article R3121-3 du code des transports et à l'article 3 de l'arrêté préfectoral sus-visé du 18 janvier 2018,
- être assuré chaque année par une police d'assurance couvrant sans limite les dommages pouvant résulter d'accidents causés aux tiers et aux personnes transportées.

Une copie de l'attestation d'assurance du véhicule de formation ainsi que le procès verbal du contrôle technique annuel doit être envoyé chaque année à la préfecture.

Article 3 : Cet agrément est valable pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature du présent arrêté. La demande de renouvellement doit être formulée 3 mois avant l'échéance de l'agrément en cours.

Tout changement dans le contenu de la demande initiale (formateurs, locaux, véhicule) doit impérativement être communiqué au Préfet dans les meilleurs délais.

Article 4 : Le dirigeant du centre est tenu :

- 1°) d'afficher dans les locaux de manière visible le numéro d'agrément et le programme des formations ;
- 2°) de faire figurer le numéro d'agrément sur toute correspondance et tout document commercial ;
- 3°) d'informer le public sur les prix dans les conditions prévues par l'article L.113-3 du code de la consommation et de ses textes d'applications.

3°) d'informer le public sur les prix dans les conditions prévues par l'article L.113-3 du code de la consommation et de ses textes d'applications.

Article 5 : Le dirigeant du centre de formation adresse au préfet un rapport annuel sur l'activité de son organisme de formation en mentionnant :

1°) le nombre de personnes ayant suivi les formations préparatoires à l'examen et les taux de réussite obtenus aux examens d'accès à la profession de taxi ;

2°) le nombre et l'identité des conducteurs ayant suivi les stages de formation continue ;

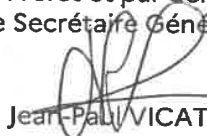
3°) le nombre et l'identité des conducteurs ayant suivi les stages de mobilité.

Article 6 : En cas de non-respect des dispositions du présent arrêté ou d'une condamnation sanctionnée à l'article R.212-4 du code de la route, le Préfet, peut, à titre de sanction retirer ou ne pas renouveler l'agrément de l'organisme de formation.

La suspension ou le retrait de l'agrément sont décidés après que le gestionnaire du centre de formation, préalablement informé des griefs susceptibles d'être retenus contre lui, a été à même de présenter ses observations écrites et, le cas échéant à sa demande, des observations orales.

Article 7 : Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 FEV. 2024
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général


Jean-Paul VICAT

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « télésecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

